

COMPTES DU TRÉSORIER DE LA CITÉ
ET
AUTRES DOCUMENTS
DE LA
CORPORATION DE QUÉBEC,
POUR
L'ANNÉE 1860.



QUÉBEC:
IMPRIMÉ PAR JOS. DARVEAU, 11, RUE LAMONTAGNE.
1861.

RAPPORT ANNUEL

DU

MAIRE DE QUÉBEC

AUX

MEMBRES DU CONSEIL-DE-VILLE.

1860.

MESSIEURS.

Appelé trois fois consécutives, par la confiance et les suffrages de mes concitoyens, à présider aux affaires municipales de la Cité de Québec, je me suis efforcé de répondre à la bienveillance des électeurs, en consacrant à leurs intérêts mon temps, mon énergie et toute la capacité que je puis avoir. Leur confiance ainsi renouvelée m'a engagé à redoubler d'efforts; et à la fin de chaque année, en leur rendant compte de ma gestion, j'ai eu soin de ne rien taire de ce qui pouvait tendre à rendre plus prospère cette ville, la plus ancienne de ce pays.

Aujourd'hui que je suis sur le point de me retirer de la première magistrature de cette Cité, je croirais trahir mon mandat, si je n'exposais pas, dans toute sa vérité, la position des affaires financières de cette Municipalité. Ce devoir est d'autant plus impérieux qu'il y a aujourd'hui plus d'hommes disposés à faire un tableau lugubre de nos affaires qu'ils ne connaissent pas, et qui ne craignent cependant pas de ruiner, en autant qu'il est en eux, un crédit dont la

ville a tant besoin, et dont elle n'a cessé d'être fière jusqu'à ce jour. J'espère qu'après avoir lu, sans passion et sans préjugés, l'exposé que je vais faire, chacun se réjouira d'apprendre que les finances de cette Cité sont dans un bien meilleur état qu'on ne pouvait s'y attendre, après l'exécution des grands travaux publics que la ville avait entrepris.

FINANCES.

Lorsque les grands travaux de l'Aqueduc et du Drainage ont été entrepris, le conseil d'alors n'a malheureusement pas pourvu au paiement immédiat des intérêts, et à la création d'un fonds d'amortissement. Ce n'est que plus tard que l'on a songé à cette dernière mesure, et cependant, durant tout ce temps, l'intérêt presque tout entier, et les sommes qui, chaque année, devaient être versées au fonds d'amortissement, furent payées à même le produit de la vente des *débentures* de cette Cité en Angleterre. Le résultat pratique de cette mesure a été de créer, au moyen des intérêts et du fonds d'amortissement, une nouvelle dette, qui a dû grossir de beaucoup celle contractée pour les grands travaux que je viens de mentionner.

Pour obvier à ce grave inconvénient, qui pouvait devenir ruineux pour la ville, le Conseil a décidé, il y a deux ans, que dorénavant les intérêts et les sommes nécessaires au fonds d'amortissement seraient payés, comme ils auraient dû toujours l'être, au moyen des revenus de l'année courante. Je sentais bien, à cette époque, avec tout le Conseil, que pour donner à ce fonds d'amortissement toute sa valeur et le rendre réellement ce que son nom comportait, il fallait ajouter chaque année à ce fonds l'intérêt des sommes qui y avaient été versées; mais il était impossible, dans l'état actuel des finances de la ville, qui venaient d'être chargées de tout l'intérêt et du fonds d'amortissement, de pouvoir adopter cette mesure immédiatement. Ce n'est que dix-huit mois plus tard, que le Conseil a complété la mesure, en ordonnant au Trésorier d'ajouter chaque année au fonds d'amortissement et l'intérêt de ce fonds et les sommes prescrites par la loi. C'est une nouvelle garantie pour les porteurs de nos bons, qui savent que ce fonds se compose aujourd'hui de \$85,904, placées dans le fonds capital de la Banque de Québec. Il va sans dire que ce fonds d'amortissement ne peut être engagé d'aucune manière par la Municipalité et qu'il est là pour la sûreté du rachat final des *Débentures* de la Cité.

Convaincu que son premier devoir était de maintenir le crédit de cette Municipalité, le Conseil, depuis deux ans, a fait mettre à part une partie du revenu municipal, et a créé ce qu'il appelle "*le fonds d'intérêt*." De cette

manière le Conseil se trouve toujours en position de faire face à l'intérêt de sa dette, et de transmettre, à l'époque convenable, les sommes qu'il doit verser entre les mains de ses agents financiers, MM. Baring, Brothers et compagnie.

Ces différentes charges, pesant sur le revenu annuel, ont dû grossir nécessairement le montant des dépenses de l'année. Les hommes irréfléchis se sont mis à crier hautement au gaspillage, tandis que s'ils eussent étudié attentivement les états financiers publiés chaque année, ils se seraient aperçus qu'à une certaine époque les dépenses n'étaient moindres que parce que l'intérêt de la dette et le fonds d'amortissement se payaient au moyen du capital qu'ils grossissaient ainsi chaque année. J'ai préféré, pour ma part, m'exposer pour quelque temps aux censures de ceux qui ne connaissent pas nos affaires municipales, convaincu que le *bon sens* aurait son jour, et que finalement le public trouverait mieux de payer les intérêts annuellement, que de grossir sa dette des intérêts annuels et de l'intérêt de l'intérêt. Aujourd'hui le temps est arrivé; que les citoyens jugent.

Le tableau suivant indique le montant de la dette de la Cité, à la fin de chaque année, depuis 1852, et l'augmentation dans l'année:

Année.	Montant de la dette	Augmentation de la dette.
1852	\$ 740414	
1853	1099465	\$359051
1854	1190687	91222
1855	1459347	268660
1856	1649624	190277
1857	1837074	187550
1858	2003904	166730
1859	2073139	69235
1860	2104000	31000

Ce tableau fait voir clairement que, durant les trois dernières années, le Conseil s'est efforcé d'empêcher, autant que possible, l'augmentation de la dette. Aussi cette augmentation qui était de \$166,000 en 1858, se trouve réduite à \$69,000 en 1859, et n'a été l'an dernier que de \$31000. Néanmoins, ces trois dernières années ayant été celles de mon administration des affaires municipales, je tiens à montrer pourquoi cette dette a été encourue. Le Conseil verra par les tableaux qui suivent qu'elle a été consacrée presque en entier à des travaux ou ouvrages permanents et qui ne pouvaient être raisonnablement faits au moyens des revenus de l'année.

— 1858. —

Halle Champlain (partie)	\$ 31,641
Démolition des ruines du Palais Législatif.....	3,666
Quais du Cul-de-Sac (partie).....	1,320
Pontons pour ces quais.....	2,940
Elargissement de la rue Champlain.....	1,545
Payé à compte de la propriété Blumhart, (côte de la Montagne).....	739
Payé pour le drainage et l'Aqueduc.....	124,915
Total pour 1858.....	\$166,766

— 1859. —

Halle Champlain (partie).....	\$25,699
Extension de la rue de l'Eglise (St- Roch).....	898
Drainage et Aqueduc.....	42,925
Total pour 1859.....	\$69,522

— 1860. —

Halle Champlain (partie).....	\$11,123
Elargissement de la rue Champlain.....	3,441
Achat de propriété, Quartier Jacques-Cartier	100
Côte de La Montagne, (héritiers Blumhart)	400
Hâvre du Palais, (débarcadère pour la pierre).....	400
Rue Prince de Galles, achat de terrain.....	3,708
Ouverture de la rue Prince de Galles.....	831
Marché et Halle de la Haute-Ville.....	1,682
Halle St. Paul, peinturage, pavage, etc.....	600
Drainage.....	5,542
Réception du Prince de Galles et exposition.....	8,320
Total.....	\$36,147

D'un autre côté, la Législature ayant permis au Conseil-de-Ville de consolider autant que possible sa dette non-garantie par des bons, en émettant des *débetures* au montant de £75.000, une partie de ces bons a été vendue en Angleterre. Il a été racheté par ce moyen pour \$119,526 de billets à la Banque de Québec durant la présente année, ce qui réduit à \$42,714 la balance de la dette de la cité envers cette banque. Par cette opération, et en rachetant ainsi d'autres dettes, la ville se trouve à ne payer sur ces montants que 6 p. 100 d'intérêts, plus une très légère commission, au lieu de 7½ p. 100 payés à la banque ou à des

individus. Il reste encore, entre les mains de MM. Baring Brothers et Compagnie, des bons au montant de \$45,022, qui couvriront entièrement notre dette à la Banque de Québec, et de plus des bons au montant de \$76,401, qui étant vendus devront être employés uniquement au rachat, soit ici, soit en Angleterre, d'un égal montant de débentures, vû que cette dernière somme est au delà du montant autorisé par le dernier Acte de la Législature. Cette somme est néanmoins légalement émise, la loi permettant d'émettre des débentures dont le produit soit destiné et employé uniquement au rachat d'autres débentures.

Le revenu propre de la cité, sans l'Aqueduc, a été comme suit durant les six dernières années:

	1855	1856	1857	1858	1859	1860
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Arrérages.....	21888	20296	29656	21456	36041	32673
Cotisations de l'année courante.	32848	36776	40904	37500	43538	70582
Marchés.....	12553	13305	16794	16682	18723	23515
Autres revenus.....	17557	20473	28890	26410	35173	29095
Total.....	\$84846	90850	116244	102048	133475	155865

Ce tableau est très important spécialement en deux points. Il fait voir que le revenu des marchés a augmenté considérablement en 1860, et que le revenu de l'année a excédé de plus de \$22,000 celui de 1859, qui était aussi beaucoup plus élevé que celui de 1858. Cette augmentation de revenu en 1859 et 1860 a été obtenue sans augmenter les impôts sur les masses, mais seulement en veillant davantage à la collection du revenu, faisant valoir les propriétés de la municipalité, et faisant contribuer au revenu public des individus ou des industries qui ne supportaient pas du tout, ou très peu leur part des charges publiques. Cette augmentation de revenu est aussi une réponse à ceux qui prétendent que les collections ne se font pas régulièrement, et qu'il n'y a qu'un certain nombre d'individus qui paient des taxes. L'état suivant devra convaincre du contraire:

	Montant des cotisations im- posées.	Montant reçu	Montant dû.
1855	\$ 76758	\$58993	\$17765
1856	89637	69025	20612
1857	90326	70380	19946
1858	98015	75669	22346
1859	116017	75708	40309
1860	120416	70582	49834

On demandera peut-être pourquoi ces balances ne sont pas collectées en

entier. La raison en est bien simple; c'est qu'en général elles sont dues par de pauvres gens qui n'ont pas de ménage, ou n'ont que ce que la loi leur permet de garder, en sorte qu'il est impossible de les leur faire payer, leurs dettes se montant à moins des \$40 fixées par la loi pour la vente d'un immeuble. Le Conseil doit voir néanmoins que ces balances se réduisent considérablement tous les ans, comme l'indiquent les chiffres moins élevés des années les plus reculées.

Je donnais plus haut le revenu total de tous les marchés de cette ville, pour chacune des six dernières années, et je remarquais, en passant qu'il y avait pour cette source de revenu une augmentation considérable en 1860. Le Conseil doit se rappeler que cette augmentation est due en grande partie à la Halle Champlain, qui est ouverte depuis le mois de mai. Quoique la cité n'ait pas encore pu en retirer une année entière de revenu, les résultats néanmoins sont très satisfaisants. Il faut se rappeler, en effet, que les marchés Finlay et Champlain réunis ont donné le revenu suivant :

En 1859.....	\$ 7049
En 1860.....	11879
Donnant une augmentation en 1860 de.....	<u>\$4830</u>

D'un autre côté, les propriétés et affaires autour des marchés Finlay et Champlain ont produit les sommes suivantes pour la Corporation :

	1859	1860
Propriétés autour du marché Finlay.....	\$2,101	1,974
Propriétés autour du marché Champlain.....	2,403	3,220
Total.....	<u>\$4,504</u>	<u>5,194</u>
Donnant une augmentation en 1860 de.....		\$690

Cette augmentation, ajoutée à celle obtenue sur les revenus de ces deux marchés, forme une somme de \$5,520, qui égale 7 p. 100 sur le coût total de la Halle Champlain. Néanmoins, nous n'avons eu qu'un revenu de huit mois de cette halle, ce qui nous donne à croire que le revenu annuel devra en être d'au moins 8 à 8½ p. 100 sur le coût total de l'édifice. Ce résultat m'est d'autant plus satisfaisant que cette halle a été construite sous mon administration, et que l'augmentation de la dette, ainsi créée pendant ma mairie, rapporte à la ville un revenu important.

Le revenu de l'Aqueduc a été comme suit durant les six dernières années :

1855	\$10401
1856	22976
1857	40624
1858	36975
1859	48157
1860	54059

Le revenu de 1860 surpasse ainsi de près de \$6,000 celui de 1859, et il excède de 50 p. 100 celui de 1858, sans que le Conseil ait augmenté le prix de l'eau. Ce revenu n'est néanmoins pas suffisant, et il est d'absolue nécessité de l'accroître, si le Conseil veut éviter d'embarrasser plus tard les finances générales de la cité, qui seraient on ne peut plus prospères, le revenu ordinaire de la cité étant plus élevé que le montant des dépenses ordinaires de la cité, autres que celles de l'Aqueduc.

C'est toutefois un plaisir pour moi de pouvoir dire que j'ai laissé au premier Janvier courant, \$48,000 dans le coffre municipal. Cette somme est la différence entre le montant de la recette de l'année et celui des paiements, la recette totale de la cité et de l'Aqueduc ayant été de \$209,924 en 1860, et comme suit durant les six dernières années :

1855	\$ 95257	1858	\$139023
1856	113826	1859	181632
1857	156868	1860	209924

Cette balance de \$48,000 doit être ajoutée à la recette de 1861 et servir à faire face aux intérêts dus dans ce mois et ceux du mois de Mai prochain.

Dans tout ce qui précède, j'ai évité, autant que possible, de faire des suggestions et recommandations, de crainte d'embarrasser l'administration de mon successeur. Je me contenterai donc de dire ici que les travaux de l'Aqueduc ont été entrepris, sans avoir en vue le système de drainage, si coûteux, qu'on a trouvé nécessaire plus tard d'adopter. C'est ce qui explique pourquoi ce drainage, qui coûte aujourd'hui \$500,000, ne rapporte aucun revenu. Quoique j'aie toujours été contre une augmentation inutile d'impôts, néanmoins j'ai toujours été d'avis que le drainage devait être pour la ville une source de revenu, parce que les citoyens, qui en sentent tous les effets avantageux et se trouvent ainsi déchargés de leurs anciennes obligations de construire les canaux extérieurs de leurs propriétés, et de payer leur quote part dans la construction des canaux publics, ne pouvaient trouver déraisonnable que la municipalité le rendit rémunératif. Néanmoins le Conseil ayant été d'un avis contraire, l'intérêt sur ces \$500,000 doit forcément être prélevé sur le revenu ordinaire, qu'il diminue

d'autant. C'est au Conseil à aviser à quelqu'autre mesure afin de faire face à cette dépense, qui pèse injustement sur le revenu actuel de la cité.

TRAVAUX EXÉCUTÉS.

AQUEDUC.

Le département n'a exécuté cette année que les travaux d'absolue nécessité. et l'a fait avec une grande économie. Le tableau suivant fait voir ces travaux et ceux exécutés depuis le commencement de l'Aqueduc :

	En 1860.	jusqu'au 1er janvier 1861.
	pieds.	pieds.
Longueur de tuyaux posés pour l'eau pure.....	110	144.897
Do do de drainage posés.....		75.451
Do do d'égouts construits en brique.....	110	20.780
Do do " en bois.....	100	700
Do tuyaux de décharge des <i>hydrants</i>		2.339
Nombre de chantpleurs ou <i>stop cocks</i>	1	85
Do d' <i>Hydrants</i> ou fontaines.....	5	173
Longueur des tuyaux en terre pour les <i>hydrants</i>		2.015
Nombre de puits de jonction.....		85
Do de trous d'hommes.....		155
Do de puisards dits <i>Gully wells</i>	3	160
Do d'édifices pourvus d'eau.....	36	3,126
Do de puits pour <i>hydrants</i>	6	

Le nombre d'hommes employés par le département a été, en moyenne, de 24 durant l'année, et leurs gages se sont élevés, en moyenne, à \$118.50 par semaine, ou à \$0.82 chaque, par jour. Dans ce nombre sont compris le commis, M. A. B. McConnell, et le conducteur des travaux nouveaux et des réparations, M. Joseph Rousseau. Sans eux, la moyenne des gages est de \$0.68 par jour.

Le plan proposé l'an dernier pour augmenter la quantité d'eau n'ayant pas réussi, le département a consulté MM. Aubin et Keefer, sur les mesures à adopter. Chacun de ces Messieurs a fait son rapport. Ces documents sont devant le comité, qui a profité de quelques unes de leurs suggestions pour faire

des améliorations et empêcher le gaspillage de l'eau. Ce sera au Conseil à voir quelles autres mesures il conviendrait d'adopter. En attendant, espérons que les chefs de famille, qui sont quelquefois privés d'eau temporairement, pour en fournir à d'autres quartiers, comprendront combien il leur importe, comme à toute la ville, de ne faire qu'un usage raisonnable de l'avantage qui leur est donné d'avoir dans leurs demeures une abondante provision d'eau.

CHEMINS.

Le département des chemins n'ayant pas eu d'octroi extraordinaire cette année, n'a pas eu à faire de grands travaux. Néanmoins, la partie de la rue Prince de Galles, située entre les rues Arthur et Leadenhall, a été ouverte et planchée, ainsi que les rues qui y aboutissent. Cet ouvrage était nécessaire depuis l'ouverture de la nouvelle douane. Il serait maintenant à désirer que le terrain qui se trouve en arrière de la douane fût converti en place publique et devint un ornement pour la ville, au lieu d'être, ce qu'il est aujourd'hui, une fondrière.

Le comité des chemins a fait faire quelques travaux au hâvre du Palais, pour le déchargement de la pierre à bâtir. Cette mesure était devenue nécessaire dans l'intérêt du hâvre, aussi bien que dans celui des vendeurs et acheteurs de pierre.

Presque toutes les rues planchées ont dû aussi être réparées, ce qui a occasionné une dépense de \$880. Evidemment le planchéage, aussi bien que le macadam, ne sont pas convenables pour des rues dans lesquelles il y a un grand roulage. Le pavage en pierre est de beaucoup préférable; mais la dépense première à faire, paraît avoir été, et devoir continuer à être le grand obstacle à son emploi, au moins pendant quelque temps.

Dix-huit cent vingt pieds de canaux ont été construits dans l'année, et 970 pieds ont été nettoyés et couverts en neuf. Ces travaux ont été exécutés dans les quartiers Jacques-Cartier et Saint Roch.

Les réparations au macadam ont exigé près de 3,000 voies de pierre, gravier ou sable, en outre de 5,709 voyages de décombres.

Il a été posé 17,068 pieds de trottoirs dans l'année, et dans les six dernières années comme suit :

1855	14,953	pieds.	1858	20,086	pieds.
1856	20,524	"	1859	16,872	"
1857	21,755	"	1860	17,068	"

Enfin, l'entretien des chemins d'hiver n'a coûté que \$1114, c'est-à-dire \$409 de moins que l'an dernier, et il a été enlevé des rues plus de 14,000 voies d'ordures.

POLICE ET FEU.

Le Corps de Police a continué à se montrer effectif, comme gardien de la paix publique et corps de pompiers, sous l'habile direction de ses deux chefs. Ce département a été administré, comme les autres départements, avec soin et vigueur, et aussi avec économie.

La police, durant l'année, a opéré 3,784 arrestations, le nombre en ayant été de 3,294 en 1859 et de 3,217 en 1858. Cette augmentation dans le nombre des arrestations est due au plus grand nombre de navires qui ont visité notre port cette année, et non pas à la turbulence de la population qui, pendant la visite du Prince de Galles, et durant l'exposition Provinciale d'Agriculture, a montré aux nombreux étrangers qui nous ont visités, combien elle est paisible et respecte les lois.

L'état suivant indique le nombre d'incendies et les pertes occasionnées par eux durant les trois dernières années :

	1858.	1859.	1860.
Incendies.....	27	44	56
Alarmes.....	7	16	19
Montant des assurances sur les propriétés incendiées.....	\$85740	\$77480	\$127530
Montant des assurances sur les meubles..	14480	17100	75472
Montant des assurances sur les deux....	100220	94580	202992
Montant des pertes sur les propriétés incendiées.....	14164	17188	38556
Montant des pertes sur les meubles détruits.....		8520	51700
Montant des pertes sur les deux.....	14164	25702	90266

L'augmentation cette année dans le chiffre des pertes est due au grand incendie du quartier Champlain, qu'il était très difficile de maîtriser, vu le très-fort vent qui soufflait alors et la position exposée et difficile où étaient situées les propriétés en question. Ce n'est que par les efforts énergiques de la part de la

police et de quelques citoyens zélés du quartier, que le feu pût être maîtrisé après la destruction de bâtisses évaluées à \$20,000 et de meubles, bois, etc., au montant de \$42,000. Il n'est pas moins certain cependant que les Compagnies d'Assurance, qui font des affaires à Québec, sont très prospères, et que cette prospérité doit avoir pour résultat, avant peu, de leur faire réduire leurs taux d'assurance, qui ne sont plus proportionnés à leurs risques.

Le département des Cheminées a continué à prospérer, grâce à l'activité et au zèle du Surintendant, qui a vu accroître ses devoirs, sans qu'il en soit de même de sa rémunération, quoique certainement il mérite de l'encouragement.

Le Conseil jugera mieux par l'état suivant du revenu des cheminées :

1855.....	\$5849	1858.....	\$7672
1856.....	6825	1859.....	7684
1857.....	7622	1860.....	9258

La dépense de ce département n'a été cependant que comme suit:

	1858.	1859.	1860.
Cordages, etc.....	\$ 16	\$ 16	\$ 16
Gages de six hommes.....	1653	1677	1673
Salaire du Surintendant.....	600	600	600
Dépense totale.....	\$2269	\$2293	\$2289

Avant de passer à un autre département, je me permettrai de suggérer au Conseil de créer un motif d'émulation autre que celui du devoir, pour les hommes de Police d'être fidèles, zélés et assidus à remplir toutes leurs obligations. Ce serait de créer un fonds de récompenses, composé des amendes imposées quelquefois à des hommes de Police, des sommes qui sont retranchées de leur paie pour cause d'absence, et des récompenses que des corps publics ou des particuliers accordent quelquefois pour services éminents. A la fin de chaque année, à une époque fixe, cet argent serait distribué en nature ou autrement aux hommes les plus méritants. Ce serait un encouragement pour plusieurs et un exemple pour tous. Si le Conseil le préférerait, ce fonds pourrait être un fonds de secours, dans les cas de maladie contractée par les hommes de Police dans l'accomplissement de leurs devoirs. Dans tous les cas, ce serait un motif d'émulation et de bonne conduite.

MARCHÉS.

Le département des marchés a eu de rudes labeurs et s'en est acquitté à la satisfaction du Conseil. Il a dû faire terminer les travaux de la halle Champlain, dans laquelle il a fait introduire le gaz. La halle Saint-Paul a dû être peinte à neuf, ainsi que celle de la Haute-Ville, qui a nécessité de grands travaux de réparation et des changements qui en ont augmenté de beaucoup les revenus.

Les règlements qu'il a fait adapter par le Conseil pour la régie des marchés ont fonctionné aussi bien qu'il était possible sous les circonstances. Les règlements devront néanmoins être amendés en quelques points, que l'expérience a prouvé être défectueux. Ils devraient spécialement mettre le moins d'obstacles à la venue des cultivateurs aux marchés; car c'est l'intérêt de tous que les étrangers nous visitent, et plus particulièrement les cultivateurs, qui achètent nos marchandises de toutes sortes. Les tarifs des havres du Palais, du Cul-de-Sac et du marché Finlay devraient aussi être amendés, pour conserver à la ville le revenu qu'elle retire.

En parlant du havre du Palais, je dois dire que les collecteur et sous-collecteur paraissent y faire leur devoir, si l'on en juge par le revenu que ce havre produit, et qui est comme suit :

1855.....	\$1851	1858.....	\$3938
1856.....	2046	1859.....	6042
1857.....	4421	1860.....	6406

COUR DE RECORDER.

La Cour de Recorder a continué à être un grand auxiliaire du Trésorier de la cité et de la Police. Elle a eu à s'occuper de 1797 causes civiles, 952 poursuites au criminel, et de 2,040 délinquants qui ont été arrêtés par la Police dans les rues et sur les places publiques. Les causes civiles étaient pour un montant de \$73,036 dont \$15,255 ont été payées avant l'entrée des actions en Cour, produisant \$401 d'honoraires ou frais. L'Huissier de la Cour a continué à remplir les devoirs d'un commis, ou d'un Assistant-Greffier sans en avoir les émoluments. C'est un officier qui mériterait quelque considération de la part du Conseil.

Le Gouvernement, appréciant les services rendus par M. le Recorder Gauthier, l'a appelé à occuper un rang encore plus élevé dans la magistrature du pays, en le nommant juge de la Cour Supérieure. Cette nomination a été accueillie, à bon droit, avec une approbation unanime dans cette Cité et au dehors; et son successeur, M. Jacques Crémazie, n'a, pour mériter la même popularité, qu'à avoir dans sa nouvelle charge le succès qu'il a eu dans la mission qu'il s'était donnée volontairement de contribuer à l'instruction des enfants du peuple.

En parlant de la Cour de Recorder, je suis naturellement amené à parler d'un des désordres dont on se plaint le plus dans les grandes villes, et qui mérite par son extension l'attention spéciale des autorités municipales. Je veux parler des maisons de débauche ou de rendez-vous qui malheureusement ont augmenté beaucoup en nombre depuis dix-huit mois. Tous les jours, quelques malheureuse femmes de ces maisons sont conduites devant le Recorder, et là sont condamnées pour vagabondage et autres désordres. Et très souvent ce sont de toutes jeunes filles de 14, 15 et 16 ans! Cet état de chose m'a engagé à faire faire par la police un relevé de toutes les maisons *commes* pour être des maisons de désordre, ou de rendez-vous, et j'ai eu le rapport suivant :

Nombre de maisons de débauche.....	20
Do do de rendez-vous.....	14
Total.....	34

Ces maisons sont habitées par 282 femmes, dont 87 Canadiennes-françaises, 92 Irlandaises, 15 Anglaises, 3 Ecossaises, 4 Allemandes et une Américaine. Leur âge moyen est de 27 ans, celui des Canadiennes-françaises de 25 ans, et celui des Irlandaises de 28½. Trente-six de ces malheureuses n'ont pas 20 ans.

Cette statistique est loin néanmoins de faire connaître toute la vérité. Elle doit suffire cependant à attirer l'attention des autorités, et les engager à considérer s'il n'y aurait pas quelque mesure à adopter, pour restreindre le mal, et surtout pour empêcher ces maisons de s'établir dans toutes les parties de la ville, et même près des Eglises, ce dont on s'est plaint maintes fois dans le cours de de l'année.

COMMISSION DU HAVRE.

La Commission du Havre de Québec a exécuté de grands et bons travaux durant l'année. Cette commission est importante, et peut faire beaucoup de bien à notre port. Elle a été établie pour améliorer le havre et y attirer le com-

merce. Ce qu'elle a fait jusqu'ici, de l'aveu de tous, est ce qu'elle devait faire. Espérons qu'elle continuera à être aussi bien inspirée et à augmenter les facilités de chargement et de déchargement des navires et bateau à vapeur, sans se faire la rivale des particuliers.

PASSAGE DU FLEUVE.

Les règlements pour le passage du fleuve durant la saison de la belle navigation paraissent convenir généralement. Néanmoins, il serait à désirer que nous eussions une meilleure classe de bateaux traversiers, ce qui exigerait un changement de tarif. Quant aux règlements pour le passage d'hiver, ils sont très défectueux et doivent être amendés dans l'intérêt de tous.

ACTES NOUVEAUX.

Le Parlement à sa dernière session, a passé trois Actes qui affectent particulièrement la Cité de Québec. Le premier divise la ville en trois collèges électoraux, pour les fins parlementaires. Ces trois collèges, presque en entier, ont le droit de voter pour la division de Stadacona. La loi électorale néanmoins vrait être amendée, de manière à empêcher une même personne de pouvoir voter frauduleusement à tous les lieux de votation d'un quartier, ou si elle est propriétaire ou locataire dans plus d'un collège électoral, de voter à tous les lieux de votation d'un quartier dans chacun de ces collèges.

Un autre acte donne de plus amples pouvoirs à la Corporation pour la protection de l'aqueduc.

Le troisième pourvoit à la fermeture du "Cimetière anglais" du faubourg St. Jean. Je suis heureux de pouvoir annoncer au Conseil que j'ai signé ces jours derniers à ce sujet l'acte d'accord entre la Corporation de Québec et les Syndics du Cimetière, où dorénavant on ne pourra plus inhumer que dans les voûtes et ce à de longs intervalles.

J'aurais été heureux d'avoir pu annoncer un égal succès par rapport à la porte Saint-Jean. Mais cette mesure n'est pas aussi facile à obtenir, car il faut toujours en référer aux autorités impériales. Espérons néanmoins que le temps approche où cette amélioration si nécessaire sera exécutée. En revanche, le

gouvernement provincial a décidé de faire construire la nouvelle prison du district, et c'est un pas important, la prison actuelle étant plutôt une école du vice qu'une maison de réforme pour les jeunes délinquants et pour ceux qu'une première faute a conduits devant le Recorder. La nouvelle prison sera un bel édifice public qui fera honneur à l'habile architecte sous la direction duquel l'ouvrage doit être exécuté; elle évitera, par le classement qu'on y fera des prisonniers, à plus d'un de ceux-ci une longue vie de crimes, et en fera de bons citoyens au lieu de les rendre à la société endurcis dans le vice.

RECEPTION PUBLIQUE.

Avant l'exposition provinciale d'agriculture qui a été, sans contredit, la plus belle que nous ayons eu jusqu'à ce jour, notre cité a vu avec bonheur arriver au milieu d'elle le fils aîné de Notre Très Gracieuse Souveraine. Son Altesse Royale venait nous dire combien sa royale mère et Reine aurait désiré visiter elle-même cette belle province du Canada, et combien elle appréciait ce pays qui dans des temps difficiles, alors que l'ennemi menaçait son indépendance, avait su trouver dans son cœur assez de patriotisme et dans ses bras assez de force pour repousser cet ennemi au delà des frontières. Cette visite ne manquera pas soyons en sûrs, d'être heureuse pour notre pays. Elle nous a fait connaître, tels que nous sommes, à notre futur souverain et aux hommes d'état qui ont en main les destinées de l'empire britannique. Ils ont dû se convaincre que quoique appartenant à différentes races, parlant différentes langues et pratiquant des religions diverses, nous désirons tous respecter nos institutions réciproques, fiers de montrer que sur cette terre d'Amérique toutes les nationalités ont chance de prendre racine et de se perpétuer.

CONCLUSION.

Avant de terminer ce long rapport, je désire exprimer au Conseil combien les offices du département des finances, du greffier, des chemins, de l'aqueduc et de la cour de Recorder m'ont secondé dans l'accomplissement des devoirs de ma charge. Je ne parle pas des autres départements, les ayant mentionnés ailleurs dans ce rapport. Je dois ajouter que tous ces Messieurs ont fait tout ce qui dépendait d'eux pour servir les intérêts publics, et que ceux des départements des finances ont eu plus que des travaux ordinaires à supporter.

Maintenant que je suis sur le point de prendre congé du Conseil, je vous prie, Messieurs, d'accepter mes sincères remerciements de l'appui que vous n'avez cessé de m'accorder. Unis dans l'intérêt public, nous pouvons sans crainte montrer à nos concitoyens ce que nous laissons derrière nous. Pour ma part, soyez certains que je n'oublierai jamais que c'est ici et par vos libres suffrages que j'ai été désigné à mes concitoyens comme celui qu'ils devaient porter au fauteuil civique. Ils ont répondu trois fois consécutives à votre appel, et j'espère, Messieurs, que vous n'avez jamais eu à vous repentir de m'avoir placé à votre tête. Si quelquefois nous avons différé d'opinion, je suis certain que nous étions de bonne foi de part et d'autre, quant à moi je ne me rappelle plus ces oppositions que pour les confondre dans le bon souvenir que je garderai toujours des rapports que j'ai eu avec vous. Travaillez avec mon successeur à la chose publique; faites-la prospérer davantage, et plus encore que nous n'avons pu le faire ensemble, personne ne s'en réjouira plus que moi, et c'est mon dernier souhait en vous disant adieu.

HECTOR L. LANGEVIN.
MAIRE.

ADRESSE

DU

NOUVEAU MAIRE.

MESSIEURS,

Les dernières élections m'ont élevé au poste que j'ai l'honneur d'occuper ce soir. En prenant possession de la mairie, je ne m'en dissimule point les difficultés, ni la responsabilité qui pèse sur le titulaire. Il est évident que, cette année, les délibérations et les mesures du Conseil auront plus d'importance que de coutume. Des questions dignes d'un grave examen, vont bientôt fixer votre attention, et c'est surtout du zèle et de l'empressement avec lesquels vous vous acquitterez de vos devoirs, que dépend l'accomplissement du désir que nous avons tous de voir augmenter la prospérité et la population de notre ancienne ville.

En pesant mûrement les difficultés, il m'a suffi, pour que mon esprit n'en fût pas trop impressionné, d'avoir la haute conviction que mes efforts, pour m'acquitter de la part de devoirs qui tient au titre dont mes concitoyens m'ont honoré, seront soutenus d'une manière franche et cordiale par les membres de ce Conseil. Si je n'avais eu cette assurance, je n'aurais pas accepté une charge dont les difficiles obligations ne peuvent être bien appréciées que de la part des membres de ce corps, qui les ont sous les yeux.

Il y a bien peu de choses qui ne puissent être de droit le sujet de vos discussions. Votre magistrature est une place de confiance qui a des prérogatives. Vous formez, pour ainsi dire, un parlement de ville ; et, je dois le déclarer, je ne sache pas que ce conseil ait jamais tardé à demander les réformes que les circonstances rendaient utiles. Vous avez bien certainement le droit, et je pense aussi, la volonté de prendre l'initiative par rapport aux changements qu'il est dans

l'intérêt public de faire aux actes constitutifs de la cité ; et, sans avoir la pensée présomptueuse de vous donner des conseils sur des choses que vous connaissez depuis longtemps, permettez-moi, au cas que vous vous occupiez du mode des élections municipales, de vous demander s'il ne convient pas de le rendre autant que possible conforme au mode d'élection parlementaire. Je crois qu'il résulte toujours beaucoup de fruits de l'uniformité dans les lois. Quels que soient les avantages qu'on puisse attendre de l'emploi du scrutin dans les élections de ville, peut-être n'est-il pas probable qu'on puisse le changer d'une manière efficace tant que l'on suivra un système différent dans des élections d'un caractère plus élevé. Notre mode électoral d'aujourd'hui n'est ni le scrutin ni le vote de vive voix : il n'est pas secret comme le premier, ni franc comme le second. On devrait, à mon humble avis, dispenser de payer au préalable les cotisations, condition opposée au droit de vote, et qui cause beaucoup de dérangement et de mal. En même temps que l'électeur perd son suffrage, s'il ne paye pas ses taxes au jour fixé, il peut être poursuivi dès le lendemain pour la même somme. Les impositions ne devraient avoir aucun rapport avec quoi que ce soit, et quand des citoyens ne payent point, c'est à la Corporation à les poursuivre. Celui qui se trouve privé de son droit de vote parce qu'il n'a pu payer, à jour fixe, une petite somme au trésorier de la ville, n'en est pas moins pour cela intéressé à ce que les affaires municipales soient bien administrées, et cet intérêt suffit pour l'autoriser à jouir du droit d'électeur. Le mal est beaucoup moins grand lorsque le droit électoral est suffisamment repart, que lorsqu'il n'est donné qu'à un petit nombre. Il est toujours difficile pour les classes pauvres de Québec de payer pendant l'hiver ; et il y a là une autre raison de prendre des mesures pour ne demander les taxes que dans un temps où le paiement en puisse être moins onéreux.

Il faudrait donner le pouvoir aux députés officiers-rapporteurs de faire arrêter sur le champ toute personne dûment convaincue de parjure à une élection, ainsi que tout individu qui aurait voté à la place d'un autre.

Bien qu'en pratique il soit difficile d'empêcher la corruption, je ne vois pas cependant pourquoi le candidat élu ne pourrait pas être obligé de donner sous serment le compte en détail de toutes les dépenses qu'il aura faites, et de plus l'assurance qu'il n'en a pas fait d'autres directement ou indirectement et qu'il ne paiera rien en sus de ce qu'il a déclaré. Cette déclaration se publierait dans les journaux. Si par ce moyen on ne pouvait pas remédier au mal, du moins on opposerait un obstacle sérieux à la corruption.

Je ne doute pas que nous ne continuions de faire des efforts pour faire disparaître le grand inconvénient qui résulte, pour les citoyens, du rétrécissement de certaines rues aux portes de ville placées entre les différents quartiers. Les murs qui s'avancent au-delà de la porte Saint-Jean, causent certainement beaucoup d'embarras aux passants. Je crois qu'on peut engager les autorités mili-

taires à céder au désir des habitants à ce sujet. Comme ville de garnison, Québec est dans une position exceptionnelle. Quoique le gouvernement militaire ait dans nos limites des propriétés étendues qui nous obligent à des frais d'éclairage et à l'entretien des chemins, nous n'avons cependant pas le droit d'en obtenir d'indemnités sous la forme d'une imposition.

Le département de l'Aqueduc a dernièrement fixé votre attention, et je suis assuré que vous ferez tous vos efforts pour le rendre efficace.

Les finances de la cité occupent une place importante dans vos devoirs. Nous verrons particulièrement à ce que le crédit de Québec ne diminue point et que nos obligations soient remplies avec honneur. Notre cité, à ce sujet, non-seulement soutient bien la comparaison avec toutes les autres villes du Canada, mais en plusieurs conjonctures difficiles, elle s'est toujours montrée digne de la confiance qu'on place en elle. Les retranchements et l'économie dans les dépenses, chaque fois qu'ils seront possibles, voilà des moyens inappréciables à l'appui de nos efforts pour nous mettre dans la situation où nous sommes tous intéressés à nous trouver. Nous connaissons notre état actuel ; c'est pourquoi, agissons sans crainte. L'exercice judicieux des pouvoirs que possède le Conseil nous en fournit le moyen. On ne peut trop appuyer sur la nécessité de refuser tout octroi d'argent en sus des allocations annuelles qui seront faites aux différents comités.

Comme il est nécessaire d'améliorer le passage entre Québec et la Pointe-Lévi, ce sujet fixera de lui-même votre attention.

En qualité de membre *ex-officio* de la commission du hâvre, je me trouve chargé de fonctions importantes et qui entraînent une grande responsabilité. Je ferai mes efforts pour les remplir fidèlement. Les pouvoirs de cette commission et son influence sur l'avenir de Québec sont très considérables. Ils embrassent les questions importantes qui ne peuvent être décidées qu'après que les commissaires auront étudié les principes qu'ils doivent suivre et tracé la conduite qu'ils doivent tenir. Les améliorations que l'on se propose de faire, dans l'avantage du commerce et de l'industrie, regardent beaucoup la situation que nos concitoyens veulent occuper. J'ai refusé absolument de faire aucune promesse touchant la conduite que je tiendrais à ce sujet ou en toute autre occasion. Plutôt que de me voir forcé à en suivre une que j'eusse été ensuite obligé de condamner, j'aurais refusé la place honorable qu'on m'offrait. Sur ce sujet, comme sur tout autre, je suis libre d'agir tel que le demandent les intérêts de Québec. Je n'ai qu'un objet en vue par rapport à cette commission, et, en faisant ce qui est nécessaire pour l'assurer, je ne manquerai point de consulter ce Conseil et les organes naturels de l'opinion publique. On obtiendra cet objet en faisant ce qui est le plus propre pour favoriser le commerce et les intérêts du port de Québec. Quant à moi, je n'ai et je n'aurai aucun intérêt personnel à la décision de ces questions.

J'ai éprouvé une véritable satisfaction en voyant que, depuis peu, une partie de la presse a donné publicité aux actes du Conseil. Nous ne désirons rien de mieux. Plus nos vues et notre conduite seront connues, plus, je pense, ce Conseil s'élèvera dans l'estime publique. Plus les citoyens auront de renseignements au sujet de ce qui se passe ici, si les comptes-rendus sont exacts, plus ils auront raison de rejeter les rapports anonymes et sans contradictions.

Je sens, Messieurs, qu'en prenant ce fauteuil, je le fais avec de grands désavantages. Je succède à un homme qui, pendant trois ans qu'il l'a occupé, a commandé votre respect. Ses décisions inspiraient la confiance, et son zèle, son habileté, son dévouement à s'acquitter de ses devoirs, ont mérité récemment votre approbation. Il s'est conduit à mon égard avec une délicatesse toute particulière. Pendant tout le temps que j'ai siégé dans ce Conseil, il ne m'a pas demandé une seule fois de voter en faveur d'une seule des mesures qu'il proposait. Il ne m'a jamais donné avis ni directement ni indirectement de la ligne de conduite qu'il entendait suivre à l'occasion de la dernière élection. Je ne sus pas s'il serait ou non un des candidats. J'ignorai que son intention était de se refuser à l'être; et ce ne fut que lorsqu'il déclara formellement et publiquement sa détermination à ce sujet, que je l'appris. C'est une justice à lui rendre que de dire qu'il ne donna jamais aucun conseil à ses amis sur le choix qu'il devait faire d'un candidat. Il les laissa libres. Quant à moi, il ne m'a rien suggéré sur la manière de conduire les affaires de la Corporation.

Messieurs, il ne me reste plus qu'à faire mes conclusions après toutes ces remarques. Soyez assurés que je soutiendrai la dignité de ce Conseil autant que cela dépendra de moi. Ma charge et mes propres sentiments me font un devoir d'être juste et impartial pour tout le monde; mais je ne consentirai jamais à faire de la victoire que mes amis tant dévoués et mes zélés partisans ont gagnée pour moi, une défaite en abandonnant mes principes ordinaires pour gagner une opposition déraisonnable. Lorsque mes concitoyens me firent l'honneur de m'inviter à me porter candidat pour la première magistrature de cette cité, je n'avais d'autres garantie à donner que mon caractère personnel. Ils ne m'en demandèrent pas d'autres. C'est donc pour moi une obligation plus grande encore. Je m'acquitterai de mes devoirs de manière à prouver que je n'étais pas indigne de la confiance qu'on avait en moi. C'est aussi la meilleure réponse que je puisse faire à mes adversaires.

Je serai toujours trop heureux de profiter de vos avis et de vos suggestions dans mes fonctions de maire et de président de ce Conseil, et je compte sur votre indulgence pour les fautes que je pourrais commettre en les exerçant. Je ferai tout mon possible pour maintenir dans ce corps l'harmonie qui est si nécessaire aux intérêts dont on nous a confié le soin.

THOS. POPE.

COMPTES
DU
TRÉSORIER DE LA CITÉ.

BILAN.**Etat du Trésorier de la Cité, des Recettes et**

Pour Recettes, savoir :				\$	cts.	\$	cts.
" Arrérages de cotisation perçus pour 1850.....				25	47		
" do do 1851.....				22	04		
" do do 1852.....				12	13		
" do do 1853.....				38	04		
" do do 1854.....				73	35		
" do do 1855.....				133	67		
" do do 1856.....				314	96		
" do do 1857.....				1503	43		
" do do 1858.....				3901	19		
" do do 1859.....				26655	82		
						32680	10
" Cotisations pour 1860.....						70582	56
" Taxe des Chiminées, arrérages.....				2414	75		
" Taxe spéciale du quartier Jacques-Cartier.....				154	72		
" do Champlain et St. Pierre.....				237	05		
						2806	52
" Revenu des Marchés.....						22801	26
" Taxes Spéciales.....				1405	28		
" Divers.....				225	42		
" Perception du Hâvre du Palais.....				6406	14		
" Cour de Recorder, honoraires.....				365	80		
" do do amendes.....				1489	01		
" Interêt, dividendes de la Banque inclus.....				6830	09		
" Permits et Alignements.....				75	50		
" Immeubles, rentes de terrain.....				652	95		
" Département de Police.....				50	00		
" Elargissement de la rue Champlain.....				50	00		
						17550	19
" Licenses :—							
Charretiers.....				3850	00		
Auberges.....				1520	00		
Epiciers.....				344	00		
Assurance.....				1870	00		
Revendeurs.....				530	00		
Boulangers.....				260	00		
Bouchers.....				188	00		
de Rue.....				36	40		
Courtiers.....				160	00		
Chaloupes.....				145	00		
Bateaux à vapeur.....				460	00		
Fruits et Biscuits.....				2	50		
Poudre.....				40	00		
Etaux privés.....				40	00		
Tables de Jeu.....				36	30		
						9482	20
Montant porté à l'autre part						\$155902	83

deduit

BILAN.**des Dépenses de la Corporation pour l'année 1860.**

Par Débourses, savoir :	\$	cts.	\$	cts
" Salaires des Officiers.....	6900	00		
" Dépenses de cotisation.....	1600	00		
" Pensions.....	633	29		
" Cour de Recorder.....	3857	11		
" Hôtel-de-Ville.....	572	68		
" Dépenses électorales.....	246	56		
" Papeterie.....	73	67		
" Impressions.....	895	01		
" Annonces.....	120	47		
" Réception du Prince de Galles.....	4547	82		
" Dépenses légales.....	66	14		
" Divers.....	532	59		
" Intérêt.....	26192	77		
" Commission.....	3088	00		
" Intérêt, Echange remis à MM. Baring, Frères & Cie., pour rencon- trer l'intérêt dû en Angleterre sur débentures.....	28758	95		
" Immeubles, - rentes foncières.....	1621	99		
" Bâtisses municipales.....	43	50		
" Hâvre du Palais.....	1204	17		
" Drainage.....	5542	00		
" Marche Champlain.....	135	17		
" Licences d'auberge.....	64	00		
" Chemin de Fer du Nord.....	10	00		
" Departement des Chemins.....	14289	80		
" Idem de Police.....	24357	12		
" Idem du Feu.....	3107	41		
" Idem des Marchés.....	5870	30		
" Exhibition provinciale.....	1910	10		
" Billets payables.....	29185	71		
" Fonds d'amortissement.....	18048	75		
			183484	98
" Intérêt.—Echange remis à MM. Baring, Frères & Cie., pour rencon- trer l'intérêt dû sur débentures par l'Aqueduc.....	61581	03		
" Elargissement de la rue Champlain.....	3200	00		
" De la Compagnie du Chemin de fer du Nord et de la Navigation et des Terres du Saint-Maurice.....	2007	12		
" Immeubles,—quartier Jacques-Cartier.....	100	00		
" Immeubles,—rue La Montagne, héritiers Blumhart.....	400	00		
" Debentures rachetées.....	17900	00		
" Marché Champlain,—payé à S. & C. Petefs.....	10358	97		
			95847	12
Montant rapporté.....			\$279332	10

AUG. GAUTHIER,
Trésorier de la Cité.

BILAN.

des Dépenses de la Corporation pour l'année 1860.

[illegible]

Dr.

LE TRÉSORIER DE LA CITÉ en compte

1860		\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Janv. 1.—	Pour Balance, argent en caisse suivant le Bilan de 1859.					12850	45
Déc. 31—	Montant reçu pour Cotisations et autres sources, savoir :						
	1850.						
	Pour arrérages du quartier St. Pierre, pour 1850.....	11	55				
	“ “ “ St. Jean “ “	13	92				
				25	47		
	1851.						
	“ arrérages du quartier St. Pierre, pour 1851.....	10	71				
	“ “ “ St. Jean “ “	11	33				
				22	04		
	1852.						
	“ arrérages du quartier St. Pierre, pour 1852.....	4	30				
	“ “ “ St. Jean, “ “	7	83				
				12	13		
	1853						
	“ arrérages du quartier St. Louis, pour 1853.....	9	00				
	“ “ “ St. Pierre, “ “	23	33				
	“ “ “ St. Roch, “ “	1	50				
	“ “ “ St. Jean, “ “	4	21				
				38	04		
	1854.						
	“ arrérages du quartier St. Louis, pour 1854.....	10	82				
	“ “ “ Du Palais, “ “	6	66				
	“ “ “ St. Roch, “ “	39	82				
	“ “ “ St. Jean, “ “	16	05				
				73	35		
	1855.						
	“ arrérages du quartier St. Louis, pour 1855.....	26	88				
	“ “ “ Du Palais, “ “	6	66				
	“ “ “ St. Pierre, “ “	7	33				
	“ “ “ St. Roch, “ “	52	14				
	“ “ “ St. Jean, “ “	23	86				
	“ “ “ Montcalm, “ “	16	80				
				133	67		
	1856.						
	“ arrérages du quartier St. Louis, pour 1856.....	77	89				
	“ “ “ Du Palais, “ “	38	93				
	“ “ “ St. Pierre, “ “	26	46				
	Montant porté à l'autre part.....	143	28	304	70	12850	45

avec la CORPORATION DE QUÉBEC.

Cr.

1860
 Déc. 31.—Par Déboursés, savoir:

\$ cts. \$ cts. \$ cts

SALAIRES.

Payé à H. L. Langevin, écuier, Maire, 12 mois de salaire.	1200 00	
" F. X. Garneau, Greffier.....	1300 00	
" N. Fages, assistant greffier.....	500 00	
" Aug. Gauthier, Trésorier.....	1200 00	
" J. Boomer, Assistant-Trésorier.....	600 00	
" C. A. Gagnon, Clerc.....	400 00	
" L. E. Dorion, Teneur de Livres.....	1200 00	
" F. X. Julien, Messenger.....	500 00	
		6900 00

DEPENSES DE COTISATION.

Payé à J. Grondin, Cotiseur, 12 mois de salaire.....	800 00	
" A. S. Matte, do do	800 00	
		1600 00

PENSIONS.

Payé 12 mois, à R. H. Russell, ci-devant chef de Police.	400 00	
" 7 " à D. Murray, ci-devant Clerc du marché Finlay.....	233 29	
		633 29

COUR DE RECORDER.

Payé 12 mois de salaire au Recorder.....	2000 00	
" 12 " " C. L. Gethings, Greffier.....	1200 00	
" 12 " " P. Thibaudeau, Huissier.....	400 00	
" 12 " " F. X. Julien, Gardien	100 00	
" à Drouin et Roy, pour un Garde-Robe.....	6 00	
" F. Kirwin, pour assignation comme témoin.....	25	
" L. Compagnie du Gaz, pour rente d'un mètre.....	1 30	
" P. & Am. Laberge, pour ouvrages de menuiserie..	12 45	
" A. Côté & Cie., pour annonces.....	30 40	
" C. St. Michel, "	15 21	
" J. Darveau, pour impressions.....	91 50	
		3857 11

HOTEL DE-VILLE.

Payé à F. X. Suzor, pour 70 cordes de bois.....	287 59	
" F. Trudel, pour avoir cordé et scié 68½ bois, à 3s par corde.....	40 95	
" P. & A. M. Laberge, pour ouvrages de menuiserie..	26 93	
" F. Vézina, pour avoir peinturé un comptoir.....	4 00	
" D. McLean & Cie., pour jets de Gaz à patente.....	18 50	
" J. Porter, pour avoir réparé des cloches.....	3 00	

Montant porté à l'autre part.....\$ 380 97 12990 40

*Dr.*COMPTE.—*Continué.*

1860		\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Déc. 31	Pour Montant rapporté.....	143	28	304	70	12850	45

Pour arrérages du quartier Champlain, pour 1856.....	8	75		
“ “ “ St. Roch, “ “	28	95		
“ “ “ J. Cartier “ “	63	31		
“ “ “ St. Jean, “ “	39	92		
“ “ “ Montcalm, “ “	30	75	314	96

1857.

“ arrérages du quartier St. Louis, pour 1857.....	384	56		
“ “ “ Du Palais, “ “	321	14		
“ “ “ St. Pierre, “ “	305	92		
“ “ “ Champlain “ “	88	24		
“ “ “ St. Roch, “ “	106	93		
“ “ “ J. Cartier, “ “	131	66		
“ “ “ St. Jean, “ “	112	15		
“ “ “ Montcalm, “ “	152	83	1503	43

1858.

“ arrérages du quartier St. Louis, pour 1858.....	577	58		
“ “ “ Du Palais, “ “	359	71		
“ “ “ St. Pierre, “ “	842	07		
“ “ “ Champlain, “ “	382	89		
“ “ “ St. Roch, “ “	565	74		
“ “ “ J. Cartier, “ “	402	69		
“ “ “ St. Jean, “ “	394	68		
“ “ “ Montcalm, “ “	375	83	3901	19

1859.

“ arrérages du quartier St. Louis, pour 1859.....	4257	90		
“ “ “ Du Palais, “ “	2239	83		
“ “ “ St. Pierre, “ “	8236	88		
“ “ “ Champlain, “ “	2192	88		
“ “ “ St. Roch, “ “	2474	89		
“ “ “ J. Cartier, “ “	2794	07		
“ “ “ St. Jean, “ “	2230	79		
“ “ “ Montcalm “ “	2228	58	26655	82

Montant porté à l'autre part.....\$ 32680 10 12850 45

COMPTE.—*Continué.**Cr.*

1860	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Dec. 31—Pour Montant rapporté.....	380	97	12990	40		
Payé à J. Norris, pour verrerie.....	3	24				
" F. X. Julien, pour divers déboursés.....	56	73				
" H. S. Scott, pour quaincaillerie.....						
" L'Assurance de Québec, pour assurance sur la	32	50				
bâtisse.....	1	08				
" La Compagnie du Gaz, pour compte de gaz.....	98	16				
			572	68		
ANNONCES.						
Payé à A. Côté & Cie., annon. dans le Journal de Québec	64	34				
" S. B. Foote, " dans le Morning Chronicle.	56	13				
			120	47		
IMPRESSIONS.						
Payé à A. Côté & Cie.....	425	45				
" Chs. St. Michel.....	25	98				
" J. Darveau.....	443	58				
			895	01		
PAPETERIE.						
Payé à A. Côté & Cie., pour divers.....	20	00				
" Chs. St. Michel, souscription au Chronicle.....	4	60				
" A. Lafrance, pour avoir relié le rapport du Trés..	8	25				
" G. H. Cherrier, 7 copies de l'Almanac de Québec.	10	50				
" Middleton & Dawson, pour un an de souscription						
pour la Gazette de Québec.....	4	00				
" C. Hianveux, pour reliure.....	1	50				
" C. E. Holliwell, pour plumes suivant compte.....	6	00				
" S. B. Foote, souscription au Morning Chronicle..	5	00				
" J. H. Hardy, pour divers suivant compte.....	6	72				
" Un an de souscription au Mercury.....	4	00				
" S. Gabriel, pour plumes d'acier.....	2	10				
" S. J. Shaw, " "	1	00				
			73	67		
DEPENSES LEGALES.						
Payé à H. Joly, frais—cause de Galarneau vs le Maire....	1	80				
" Brown vs. le Maire et al.....	15	60				
" J. Hamel vs. J. Lane.....	9	80				
" Renaud vs. le Maire et al.....	18	07				
" La Compagnie du Gaz vs. le Maire.....	18	37				
" S. J. Deblois, pour assignation comme témoin à la						
Cour de Recorder.....	2	50	66	14		
Montant porté à l'autre part.....\$			14718	37		

*Dr.***COMPTE—Continué.**

1860
Dec 31. Pour montant rapporté.....\$ cts. \$ cts.
32680 10 12850 45

Pour Cotisations perçus en 1860.

	St. Louis.	Palais.	St. Pierre.	ChAMPLAIN.	St. Roch.	J. Cartier.	St. Jean.	Montcalm.	
Coti. sur Propriétés.....	6631 35	3939 60	10081 13	3592 43	2733 95	3150 17	2547 87	3152 95	35829 45
Taxe spéciale.....			512 26	192 43		169 57			874 26
Capitation.....	16 00	7 00	12 26	5 00	3 00	5 00	1 00		49 20
Cheminées.....	1245 50	719 20	738 00	343 60	365 60	488 40	447 60	624 80	4972 70
Chiens.....	102 00	43 50	19 50	7 50	24 00	67 50	55 50	79 50	399 00
Chevaux de Plaisir.....	360 00	152 00	100 00	32 00	132 00	256 00	124 00	132 00	1288 00
Voitures Do.....	563 70	182 50	50 50	40 50	80 50	188 90	95 30	108 00	1309 90
Do de Travail.....	7 00	11 50	38 00	2 00	36 00	84 00	37 00	96 00	311 50
Do de Louage.....	118 50	35 00	7 00	26 00	42 00	9 00	93 50	175 50	506 50
Marchands, Détaill- leurs, Boulangers, Ecuries de Lou- age.....	1000 05	810 00	10124 80	861 60	277 00	664 40	252 00	122 60	14112 45
Aubergistes, Epiciers } restaurateurs.....	502 50	310 50	1017 30	489 00	191 00	258 50	282 00	273 80	3324 60
Banques.....	800 00		3200 00						4000 00
Assurances.....			2400 00						2400 00
Fonderies, Engins, } Ciment.....	159 00		144 50	18 00	49 50	51 00	3 00		425 00
Forwarders, Colpor- } teurs et Courtiers.....			120 00						120 00
Théâtres et cour à bois.....	200 00								200 00
Encanteurs et mar- } chands hors les limi- } tes de la cité.....			460 00						460 00
	11705 60	6210 80	19025 19	5610 16	3934 55	5392 44	3938 77	4765 15	

Montant porté à l'autre part.....\$103262 66 12850 45

COMPTE—Continué.

Cr.

1860	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Déc. 31—Pour Montant rapporté.....					14718	37

DÉPENSES D'ÉLECTION.

Payé aux Clercs de Poll.....	169	00				
“ à Mad. Brown, pour repas pour les reviseurs pendant 3 jours.....	50	00				
“ H. F. Wallace, pour rafraichissements pour la Police.....	3	53				
“ B. R. Rolph, pour do.....	2	07				
“ E. Varin, pour repas pour officiers le 14 Nov. 1860..	21	96				
					246	56

COMPTE D'INTÉRÊT.

Payé aux porteurs de Bons de la Cité, l'intérêt dû le 1er. Janvier et le 1er Juillet 1860.....	20940	43				
“ Banque du Haut-Canada, escompte sur Billets.....	169	42				
“ A l'Assurance de Québec, l'intérêt sur renouvellement de Billets....	2808	80				
“ T. Fahey, intérêt sur Billet.....	38	40				
“ La Succession de feu James Gibb, intérêt sur propriété rue Champlain.....	241	13				
“ W. Brown, intérêt sur Débentures, faveur de F. X. Paradis.....	234	00				
“ E. Sweatman, intérêt sur achat de propriété.....	101	05				
“ Héritiers Blumbart, intérêt sur hypothèque.....	202	25				
“ James O'Neill, intérêt sur hypothèque.....	62	40				
“ La Compagnie du Gaz, sur règlement de compte....	270	45				
“ I. Dorion, intérêt sur achat de propriété, rue Craig..	12	00				
“ J. H. Clint, intérêt sur renouvellement de Billets....	45	52				
“ Thomas Gibb, intérêt sur Debentures.....	11	50				
“ J. T. Brousseau, intérêt sur compte.....	52	78				
“ A. Goodwin, sur achat de propriété, rue Champlain..	115	00				
“ A. Roy, sur propriété, rue Craig.....	24	00				
“ S. & C. Peters, sur Billets et Débentures.....	156	44				
“ Sœurs de la Congrégation, sur achat de propriété..	30	00				
“ La Banque d'Epargne, intérêt sur Débentures.....	216	00				
“ Do sur renouvellement.....	80	00				
“ Les Dames Ursulines, sur achat de propriété.....	144	00				
“ J. Chouinard, 2 ans d'intérêt sur hypothèque.....	237	20				
					26192	77

COMMISSION.

Payé à l'Assurance de Québec, 1½ par 100 par année, pour 2 ans, = 3 par 100 sur.....\$4000	120	00				
“ do do do sur.....10000	300	00				
“ do do do sur.....2000	60	00				
“ P. Méthot, 2 par cent, pour 2 ans, = 4 sur.... 3000	120	00				
“ do 1 par cent, pour 2 ans, = 2 sur.... 2000	40	00				
Montant porté à l'autre part.....\$	640	00	41157	70		

*Dr.*COMPTE.—*Continué.*

1860	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Déc. 31.—Pour Montant rapporté.....		103262.66	12850.45

RECAPITULATION.

Quartier St. Louis.....	11705 60
“ Du Palais.....	6210 80
“ St. Pierre.....	29025 19
“ Champlain.....	5610 06
“ St. Roch.....	3934 55
“ Jacques Cartier.....	5392 44
“ St. Jean.....	3938 77
“ Montcalm.....	4765 15
	70582 56

TAXES SUR LES CHEMINÉES.

Montant reçu de la taxe sur les cheminées.—Arrérages... 2414 75

TAXES SPÉCIALES SUR LES QUARTIERS.

Montant reçu de la taxe spéciale du quartier St. Pierre et
Champlain.—Arrérages..... 237 05
“ reçu du quartier Jacques Cartier.—Arrérages.... 154 72

2806 52

REVENU DES MARCHÉS.

	Finlay.	Champlain.	Up. Town.	St. Paul.	J. Cartier.	Berthelot.
Collection	1898.45	1982.82	1765.98		899.74	
Loyer des étaux	2713.90	2402.25	2525.71	1519.25	1919.27	23.40
Do échoppes...	1178.09			18.00		
Maison de pesée	619.79	119.34	68.00	1017.97		
Echop.aux fruits	41.66					
Parc aux anim..				674.34		
Revenue.....				530.15		
Loyer des Mag.		507.10				
Do Hangard..		375.75				
Total	6451.89	5387.56	4359.69	3759.71	2819.01	23.40

RECAPITULATION.

Marché Finlay.....	6451.89
“ Champlain.....	5387.56
“ De la Haute-Ville.....	4359.69
“ St. Paul.....	3759.71
“ Jacques Cartier.....	2819.01
“ Berthelot.....	23.40

22801 26

Montant porté à l'autre part.....\$

128870 44 12850 45

COMPTE.—Continué.

Cr.

1860	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Déc. 31—Pour Montant rapporté.....	640.00		41157.70			

Commission.—Continuée.

Commission sur renouvellement de Débentures, le 1er Jan.

1860, savoir, 2 par 100 par année, =4 p. cent :

" Caisse d'Economie Notre-Dame, 4 par cent sur \$19000.....	\$760 00		
" L. G. Bailliargé, sur \$2000.....	80 00		
" D. Robertson, sur \$4000.....	160 00		
" La Succession de feu J. Gibb, sur \$8000....	320 00	1320 00	
" C. Pitt, 1½ par cent par année, =3 par 100 sur \$2000.....	60 00		
" Do do 4½ par 100 sur \$6000....	270 00		
" Do do do sur \$7000..	210 00	540 00	
" G. H. Simard, 3 par cent, sur \$10000.....	300 00		
" C. Moizen, 3 par 100, sur \$600.....	18 00		
" L. G. Bailliargé, 1½ par cent, sur \$2000.....	30 00		
" F. Evanturel, 1½ par cent pour 3 ans, = 4½ par 100 sur \$2000.....	90 00		
" La Banque d'Epargne de Québ., 1½ p. 100 sur \$2000	30 00		
" D. Robertson, sur renouvellement de Billets, 3 par cent sur \$4000.....	120 00		
		3088 00	

RENTES FONCIERES.

Payé aux Héritiers Badeau, rente sur divers lots de terrain.	137 92		
" Commissaires du Hâvre, 7 années de rente de quai..	32 00		
" Les Dames Ursulines, pour 1 année de rente, G. A..	1062 20		
" T. Norris, représentant J. Allard, pour 1 année de rente sur lots, rue St. Joseph.....	2 81		
" J. B. Côté, pour 1 an de rente.....	1 88		
" Mme. Veuve Marcoux, 1 an d'intérêt sur Douaire...	30 00		
" J. Lortie, 2 années de rente.....	1 08		
" Hérit. Berthelot, rente de propriétés, Q. Montcalm...	9 00		
" T. McLaughlin, rente pour année 1857, 58 et 1859.	1 90		
" D. & T. E. Roy, pour lots dans St. Roch.....	33 20		
" Héritiers St. Michel.....	57 07		
" L. Langlois, pour 11 années de rente, à 1s. 3½d.....	3 62		
" A. A. Parent, pour rente sur divers lots.....	9 19		
" Veuve P. Drolet, rente sur lot, rue St. Joseph.....	4 07		
" Les Dames de l'Hopital-Général, rente sur divers lots	124 26		
" W. Venner, pour do do	105 03		
" P. Sylvain, do do	4		
" J. Robitaille, do do	62		
" P. Lawlor, do do	5 30		
	1621 99		
Montant porté à l'autre part.....	45867 69		

Dr.

COMPTE.—*Continué.*

1860	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Déc. 31—Pour Montant rapporté.....			128870.44		12850.45	

TAXES SPÉCIALES.

Montant reçu des Courtiers.....	80	00		
“ “ Encanteurs.....	315	26		
“ “ Marchands en dehors de la Cité.....	120	00		
“ “ Colporteurs.....	12	00		
“ “ Marchands passagers.....	180	00		
“ “ Fonderies.....	90	02		
“ “ Engins.....	12	00		
“ “ Salle de Musique pour 1858 & 1859...	200	00		
“ “ Bateaux.....	20	00		
“ “ Circle.....	100	00		
“ “ Représentations.....	220	00		
“ “ Représentations de Nécromanciers....	32	00		
“ “ Manufactures de Chandelles.....	24	00		
			1405	28

DIVERS.

Montant reçu de W. Eadon, pour divers documents.....	12	00		
“ “ E. J. Charlton, pour do do.....	9	00		
“ “ Diverses personnes pour Sceau & Certificats	42	50		
“ “ Réglemens de la Corporation.....	1	00		
“ “ Listes des Voteurs.....	66	72		
“ “ Recherches dans les livres.....	1	50		
“ “ P. A. Doucet, Greffier de la Paix, pour amendes.....	41	30		
“ “ Pour voitures non chargés dans les livres..	12	00		
“ “ Pour montant chargé deux fois en 1859....	24	00		
“ “ De personnes inconnues.....	15	40		
			225	42

HAVRE DU PALAIS.

Montant collecté par MM. Roy & Reneau.....	6406	14		
--	------	----	--	--

COUR DE RECORDER.

Montant reçu pour Honoraires.....	365	80		
“ “ pour Amendes.....	1489	01		
			1854	81

INTÉRÊTS.

Montant reçu de la Cour de Recorder.....	146	48		
“ “ De P. Shee, sur Hypothèque.....	75	61		
“ “ De la Banque de Québec, pour Dividendes, savoir : 8 par cent sur \$82600.....	6608	00	6830	09

Montant porté à l'autre part.....\$	145592	18	12850	45
-------------------------------------	--------	----	-------	----

COMPTE.—Continué.

Cr.

1860	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Déc. '31.—Pour Montant rapporté.....					45867	69

HAVRE DU PALAIS.

Payé à MM. Roy & Reneau, pour commission sur collection du Havre du Palais et sur loyer des Etaux du marché St. Paul.....			1204	17		
---	--	--	------	----	--	--

LICENCES D'AUBERGE.

Payé à divers personnes, montant de licences non accordées, remis.....			64	00		
--	--	--	----	----	--	--

DIVERS.

Payé à Veuve Lamotte, pour avoir réparé le grand pavillon Britannique.....	6	87				
" J. C. Paradis, pour services dans le bureau du Trés..	1	50				
" Au Bateau-à-Vapeur Columbia, pour transport de canons de Sébastopol de Montréal à Québec..	40	00				
" F. Trudelle, pour les monter sur la Terrace Durham.	50	00				
" J. Bailey, pour avoir fait 3 cadres dorés pour le portrait de Sa Majesté le Prince Albert et le Prince de Galles.....	24	00				
" P. Bowman, assistance dans le bureau du Trésorier.	14	50				
" Do pour avoir copié 8 livres de cotisation..	40	00				
" D. Dussault, pour dommages causé à sa maison pendant les élections des membres du Parlem..	14	00				
" A la Municip. de N.D. de la Pointe-Lévi, pour part des licences des Bateaux-à-Vapeur traversiers..	80	00				
" Municipalité de St. Roch, pour cotisation.....	1	05				
" S. Lelièvre, 1 an, souscript. aux Décisions des Trib...	4	00				
" F. Marceau, 1 mois de salaire, comme clerc du marché Champlain.....	20	00				
" C. Hough, pour un Omnibus pour conduire la Police à Spencer Wood.....	6	50				
" J. Connell, pour avoir été au secours du vapeur Canadian avec des canots.....	10	00				
" L. Falardeau, pour avoir passé divers actes.....	9	50				
" E. A. Tessier, services dans le bureau du Greffier..	24	17				
" G. M. Muir, pour avoir traduit en anglais le rapport annuel du Maire.....	7	50				
" C. Moizen, pour avoir audité les comptes—1859....	11	00				
" B. Verret, pour do do.....	50	00				
" La Compagnie du Gaz, pour illumination du Phare du Palais, Quai Orléans.....	50	00				
	68	00	532	59		
Montant porté à l'autre part.....\$			47668	45		

*Dr.*COMPTE.—*Continué.*

1860	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Déc. 31.—Pour Montant rapporté.....			1455	92.18	12850.45	

PERMITS ET ALIGNEMENTS.

Montant reçu pour alignements.....	75 50
------------------------------------	-------

PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.—LOYERS.

RENTE DE TERREINS.

Montant reçu de P. Welch, pour lot Grande Allée.....	192 50	
“ “ J. Connors.....	6 00	
“ “ Ignace Trudelle, pour Jardin, dans le quartier Jacques Cartier.....	12 00	
“ “ J. Baile, pour lot No. 8.....	6 20	
		216 70

LOYERS DE MAISONS.

Montant reçu de W. Mayher.....	70 00	
“ “ M. Hannon.....	84 00	
“ “ G. Allen.....	3 00	
“ “ L. Stafford.....	147 75	
“ “ F. Gauvreau.....	50 00	
		354 75

RENTE DE QUAI.

Montant reçu de P. Martel, pour le quai St. Roch.....	41 50	
“ “ J. B. Brousseau.....	40 00	
		81 50

DÉPARTEMENT DE LA POLICE.

Montant reçu de Compagnie du Cirque, pour service spécial.....	50 00
--	-------

PROLONGATION DE LA RUE CHAMPLAIN.

Montant reçu de G. B. Symes & Co.....	50 00
---------------------------------------	-------

LICENSES.

Montant reçu des Charretiers.....	3850 00	
“ “ Aubergistes.....	1520 00	
Montant porté à l'autre part.....\$	5370 00	146420 63

COMPTE.—*Continué.*

Cr.

1860.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Déc. 31—Pour montant rapporté.....			47668	45		

MARCHÉ CHAMPLAIN.

Payé à E. Michon, pour plomb.....	57	67		
“ J. P. M. Lecourt, 1 mois de salaire.....	77	50		
			135	17

DRAINAGE.

Payé Billet promissoire, en faveur de Thos. Andrews....	1540	10		
“ “ “ “ P. Gauvreau.....	1649	65		
“ Balance d'intérêts, à la Caisse d'Economie N.-D., en règlement de Billets.....	22	65		
“ Chs. St. Michel, pour impressions.....	17	56		
“ Ed. Glackemeyer, curateur à la succession de feu Jos. Falardeau, montant des dommages ac- cordés par les arbitres.....	\$1770	50		
“ F. Vannovous, frais d'arbitrage.....	161	50		
“ L. J. Bailliargé, do do	200	00		
“ G. H. Simard, do do	86	20		
“ Hon. L. Panet, do do	92	24		
	2310	44		
“ La Compagnie du Gaz, pour rente d'un mètre, pour l'atelier du Palais.....	1	60		
			5542	00

ESCOMPTE.

Montant remis à MM. Baring Brothers & Cie., pour payer les intérêts sur les Débentures dus en Angle- terre le 1er Mai et le 1er Novembre.....	28758	95		
---	-------	----	--	--

CHEMIN DE FER DU NORD.

Payé J. Dunbar, pour traduction de Rapport, Etats et Lettres relatifs au Chemin de Fer du Nord....	10	00		
---	----	----	--	--

RÉCEPTION DU PRINCE DE GALLES.

Payé A. Bélanger, pour avoir copié sur Parchemin, l'a- dresse au Prince de Galles.....	4	00		
“ S. J. Lyman, pour Feu d'Artifice.....	1600	00		
“ J. Murray, pour avoir peint un Pavillon de Soie...	68	00		
“ St. Maur Bingham, pour Transparents.....	230	00		
“ Hommes de Police extra.....	343	00		
“ Institut des Artisans, aide pour un arche.....	20	00		
“ N. Gingras & Cie., pour avoir fait un arche dans la rue La Fabrique.....	20	00		
“ Jos. Nadeau, pour do rue Craig.....	50	00		
Montant porté à l'autre part.....	\$ 2335	00	82114	57

Dr.

COMPTE.—Continué.

1860	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Déc. 31—Pour Montant rapporté.....	5370	00	146420	63	12850	45
Licenses.—Continuées.						
Montant reçu des Epiciers.....	344	00				
“ “ Regrattiers.....	530	00				
“ “ Boulangers.....	260	00				
“ “ Bouchers.....	188	00				
“ “ Permits de vendre dans les rues.....	36	40				
“ “ Courtiers.....	160	00				
“ “ Chaloupes.....	145	00				
“ “ Bateaux-à-Vapeur.....	460	00				
“ “ Fruits et Biscuits.....	2	50				
“ “ Poudre.....	40	00				
“ “ Etaux privés.....	40	00				
“ “ Table de Jeux.....	36	30				
“ “ Assurance.....	1870	00				
			9482	20		
PROPRIÉTÉS FONCIERES.—RUE CHAMPLAIN.					155902	83
Montant reçu de T. Casey.....			250	00		
PROPRIÉTÉS FONCIERES.—RUE LA MONTAGNE.						
Montant reçu de P. Shee.....			1100	00		
PROPRIÉTÉS FONCIERES.—QUARTIER JACQUES CARTIER.						
Montant reçu de J. Toussaint.....			100	00		
BILLETS PROMISSOIRES.						
Montant reçu pour Billets escomptés à la Banque du Haut Canada.....			2000	00		
DÉBENTURES.						
Montant vendu pour argent comptant.....			76935	83		
DÉPARTEMENT DE L'AQUEDUC.						
Montant reçu de l'Aqueduc à compte de l'intérêt payé à MM. Baring Brothers & Co., sur Débentures dues en Angleterre.....			23585	64		
BANQUE DE QUÉBEC.						
Montant avancé par la Banque de Québec, sur garantie de Débentures entre les mains de MM. Baring Brothers & Co.....			40000	00	143971	47
Montant parté à l'autre part.....\$					\$ 312724	75

COMPTE.—*Continué.**Cr.*

1860	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Déc. 31—Par Montant rapporté.....	2335.00		82114.57			

Réception du Prince de Galles.—Continué.

Payé à Louis Amiot à compte des arches.....	278	30
“ Aux Dames du Bon Pasteur, pour avoir garni 18 Pavillons et lampes, etc., etc.....	113	83
“ M. Welch, pour avoir transporté de la Poudre du magasin à poudre No. 2.....	40	00
“ P. Welch, pour avoir nettoyé les quais et pontons du Cul-de-Sac.....	10	00
“ M. Keating, pour une lumière électrique.....	62	00
“ M. Mulrooney, pour Chandelles, etc., etc.....	182	40
“ F. X. Julien, pour divers déboursés.....	30	27
“ A. Merrill & Cie, pour Soie blanche pour pavillons.....	63	30
“ Glover & Fry, pour Batiste et Satins pour pavillons.....	94	40
“ C. Hough, pour voitures pendant la visite du Prince.....	132	00
“ F. Driscoll, pour do do.....	72	00
“ Frs. Trudelle, do do.....	48	00
“ N. Marois, do do.....	48	00
“ Isaïe Trudelle, do do.....	36	00
“ P. Déry, un cheval de selle, pour le Chef de Police....	15	00
“ R. Buckley, do do.....	7	50
“ J. Villeneuve, do do.....	5	00
“ Dlle. E. Paquet, pour avoir fait une Tente sur le Quai.....	18	34
“ J. N. Duquet, pour la Société Typographique.....	23	00
“ N. Hayes, pour 825 arbres, à \$5.00 par cent.....	41	25
“ T. Drolet, pour 16 douzaines de lustres de ferblanc..	1	60
“ Au Morning Chronicle pour annonces.....	22	56
“ A. Peebles & Cie, pour appareils à Gaz.....	26	04
“ G. T. Cary, pour annonces.....	8	05
“ J. Nadeau, jr., pour avoir illuminé un arche.....	1	00
“ Au Corps de Musique du 17ème Régiment.....	30	00
“ Sprake & Thibeau, pour Corps de Musique.....	130	00
“ J. P. M. Lecourt, pour déboursés.....	10	00
“ T. Bailliargé, do do.....	1	97
“ L. Lemoine, pour devis de Feux d'Artifices.....	50	00
“ Babineau & Gaudry, pour Cordages, etc.....	16	45
“ J. Darveau, pour impressions.....	36	95
“ P. Gagnon, pour ouvrages de forge.....	42	94
“ P. & A. M. Laberge, pour ouvrages de menuiserie..	348	26
“ Z. Chartré, pour ouvrages de ferblantier.....	39	68
“ H. S. Scott, pour Quincaillerie.....	5	74
“ T. Andrews, pour des Lampes, etc.....	121	50

EXHIBITION PROVINCIALE.

4547 82

Payé S. & C. Peters, pour clotures.....	464	69
---	-----	----

Montant porté à l'autre part.....\$	464.69	86662.39
-------------------------------------	--------	----------

*Dr.*COMPTE.—*Continué.*

1860	\$	cts.
Déc. 31.—Pour montant rapporté.....	312724	75

Montant porté à l'autre part.....	\$312724	75
-----------------------------------	----------	----

COMPTE.—*Continué.**Cr.*

1860.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Déc. 31—Par Montant rapporté.....	464	69	821	14	57	

Exhibition Provinciale...Continuée.....

Payé pour prix de labour.....	120	00				
“ Et. Girard, pour transport.....	1	63				
“ Pour impressions.....	248	69				
“ Au Secrétaire, pour déboursés.....	35	25				
“ Do pour voitures.....	27	51				
“ Balance, au Secrétaire, E. Chagnon.....	1012	23				
			1910	00		

DÉPARTEMENT DES CHEMINS.

Payé à Jos. Hamel, Inspect. de la Cité. 12 mois de salaire.	1200	00
“ T. Baillargé, assistant do 12 do.....	800	00
“ Aux Journaliers, Listes de paye.....	9899	11
“ H. S. Scott, pour Quincaillerie.....	276	92
“ P. Dufresne, pour avoir planchéié la rue Arthur....	81	60
“ E. Cazeau, pour manches d'outils, etc.....	70	20
“ E. Jobin, pour plateforme, rue Leaden-Hall.....	194	00
“ A. Gagnon, pour un mur, rue Champlain.....	180	00
“ J. B. Paquet, pour vidanges en 1844 et 1845.....	70	00
“ Louis Lacasse, pour limage de scie.....	28	63
“ P. Gagnon, ouvrages de forge.....	129	34
“ A. Langlois, pour peinture de bancs dans le Jar-		
din public.....	44	00
“ C. Côté, pour vidanges.....	30	80
“ P. Chateauvert, ouvrages de maçon.....	15	20
“ C. Hianveux, reliure.....	7	50
“ Middleton & Dawson, abonnement à la Gazette de		
Québec.....	\$4	00
“ Do pour Portefeuille.....	1	50
	5	50
“ G. T. Cary, 1 an de souscription au Mercury.....	4	00
“ A. Côté & Cie., pour avertissements.....	28	19
“ Alex. Réaume, pour bois.....	172	50
“ J. Dorion, pour vidanges.....	3	00
“ P. Vallée, pour planches et madriers.....	33	65
“ F. & O. Beaubien, do do.....	22	80
“ Garneau & Beaubien, do.....	42	60
“ Jos. Archer, pour part d'un canal.....	20	60
“ B. Vohl, instrument de mathématique.....	6	50
“ G. Guay, pour copies de marchés.....	1	74
“ C. Plante, pour maçonnerie.....	11	95
“ J. H. Clint, pour madriers.....	754	77

Montant porté à l'autre part.....\$ 14135 10 84024.57

*Dr.*COMPTE.—*Continué.*

1860	\$	cts
Déc. 31.—Pour montant rapporté.....	312724	75

Montant rapporté.....	\$312724	75
-----------------------	----------	----

COMPTE.—Continué.

Cr.

1860	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Déc. 31—Par Montant rapporté.....	14135.10		84024.57			

Département des Chemins.—Continué.

Payé à P. & A. M. Laberge, menuiserie.....	34	55				
“ Z. Chartié, ouvrages de ferblantier.....	10	12				
“ Clinic & Méthot, pour quincaillerie.....	77	60				
“ Chs. St. Michel, pour impressions.....	9	60				
“ S. B. Foote, avertissements.....	17	83				
“ Do 1 an de souscription au Chronicle.....	5	00				
			14289	80		

DÉPARTEMENT DE LA POLICE.

Payé, gages aux hommes de Police, 12 mois.....	19412	46				
“ Allocations au chef et sous-chef de la Police pour habillements.....	160	00				
“ Chef de Police, pour déboursés.....	100	00				
“ P. Shee, habits et pantalons, pour 1859.....	1048	75				
“ Do do do 1860.....	654	59				
“ E. Sauviatte, balance de son compte, 1859.....	34	50				
“ Campbell & Binet, bottes pour 1859.....	291	50				
“ Do 1860.....	291	50				
“ James Byrne, pour loyer de la Station de Police, rue Champlain.....	140	00				
“ Taxe de l'eau pour do.....	12	00				
“ Malouin & Lemieux, pour chapeaux 1860.....	124	70				
“ Do pour casques, 1859.....	147	40				
“ Chayer & Malouin, pour mitaines.....	38	00				
“ Do pour avoir réparé des fourrures... ..	37	75				
“ J. B. Fréchette, pour 48 Surtouts pour les hommes de Police, à \$10 25.....	492	00				
“ F. X. Suzor, pour bois de chauffage.....	333	80				
“ M. Keoghan, pour bottes.....	182	00				
“ C. & A. Smeaton, pour raccommodage d'habits, 1859.	25	85				
“ J. B. Bureau, pour réparations, etc.....	99	45				
“ P. Laliberté, pour huile.....	74	80				
“ L. Marcotte, ouvrages de ferronnerie.....	18	91				
“ S. Corneil, pour peinture, etc.....	27	28				
“ G. Hall, pour Chandelles, Huile, etc.....	40	58				
“ M. Hurley, pour numéros de charretiers.....	120	00				
“ Prisque Letarte, pour réparations à diverses Stations et avoir fait un abri.....	31	21				

Montant porté à l'autre part.....\$ 23939.03 98314.37

*Dr.*COMPTE.—*Continué.*

1860	\$	cts.
Déc. 31.—Pour montant rapporté.....	312724	75

Montant rapporté.....	\$312724	75
-----------------------	----------	----

COMPTE—Continué.

Cr.

1860	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Déc. 31—Par Montant rapporté.....	23939.03		98314.37			

Département de Police—Continué.

Payé à F. Trudelle, pour voitures pour le chef de police, et bons pour les dépenses du feu.....	50	00
“ E. B. Harris pour un médaillon et l'avoir gravé....	17	00
“ F. Brousseau, avoir blanchi les Stations de Police....	10	00
“ Dr. E. Lemieux, pour soins médicaux à Marcotte homme de police.....	15	75
“ Dr. J. Sewell, pour soins aux prisonniers de la Station Rue Ste. Ursule.....	2	00
“ Ed. St. Pierre, pour avoir posé des vitres à la Sta- tion, Rue St. Joachim.....	1	20
“ G. H. Cherrier, pour 6 copies de l'almanac de Québec.	9	00
“ P. Dery, pour 3 voyages pour inspecter le Gaz.....	3	00
“ B. Rolph, pour rafraichissements pour la Police....	3	80
“ Comp. du Gaz, pour gaz fourni aux différentes Stations	191	19
“ A. Côté & Cie., pour impressions.....	10	55
“ Chs. St. Michel, souscription au Morning Chronicle..	4	60
	24257	12

DÉPARTEMENT DU FEU.

Payé à P. Campeau, 12 mois de salaire.....	600	00
“ Aux ramoneurs des cheminés et les dépenses du Feu.	1945	12
“ J. Pye, pour réparations aux engins.....	147	85
“ Cap. Trihey, compagnie du Feu No. 8, pour 1 année de paie au 1er Janvier.....	166	67
“ Cap. Martinette, compagnie No. 10, pour 1 année de paie du 1er Mai 1858 au 1er Mai 1859.....	100	00
“ Compagnie des Sapeurs 6 mois dus le 1er Juillet...	50	00
“ do do 1 année due le 31 Déc. 1859...	166	67
“ J. B. Bureau, pour 6 grandes échelles.....	6	00
“ N. Bureau pour avoir peinturé 8 enseignes d'Hydrant L'Assurance de Québec, pour assurance sur Station Rue St. Ursule.....	17	50
“ A. Côté & Cie., pour impressions.....	3	60
	3207	41

DÉPARTEMENT DES MARCHÉS.

Payé 5 mois de salaire à D. Murray ci-devant clerc du marché Finlay.....	291	65
“ 7 mois de salaire à P. Walsh, clerc du marché Finlay à raison de \$400 par an.....	233	34
“ 12 mois de salaire au clerc du marché de la Haute- Ville.....	500	00
Montant porté à l'autre part.....\$	1024	99 125778.90

*Dr.*COMPTE.—*Continué.*

1860	\$	cts.
Déc. 31.—Pour montant rapporté	3127	24 75

Montant rapporté	\$312	274 75
------------------------	-------	--------

COMPTE.—*Continué.**Cr.*

1860	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Déc. 31—Pour Montant rapporté.....	1024	99	130326	72		

Département des Chemins.—Continué.

Payé 12 mois de salaire à Ol. Bigaouette, clerc du marché Jacques Cartier.....	300	00
“ 8 mois et 20 jours à L. N. Rhéaume, clerc du marché Champlain.....	322	18
“ P. Gagnon, ouvrages de forge.....	663	20
“ Assurance de Québec, assurance sur les pro- priétés suivantes, savoir :		
Halle du marché Champlain.....	\$250	00
Do do Jacques Cartier..	30	00
Do do Haute-Ville.....	26	50
Do do St. Paul.....	25	00
Do do Champlain, extra.	11	60
	343	10
“ Ant. Langlois, pour avoir posé plusieurs vitres aux Halles des marchés.....	42	80
“ P. Parent, ouvrage de forge.....	10	50
“ F. Marceau, un mois de collection, marché Champlain, Décembre.....	\$40	00
Janvier.....	20	00
Février.....	20	00
	80	00
“ P. A. & M. Laherge, menuiserie.....	187	74
“ Do Marché St. Paul.....	\$22	62
“ Do do Jacques Cartier.	5	85
“ Do do Haute-Ville...	9	60
	38	17
“ P. A. & M. Laberge, Bancs pour la Halle du marché Jacques Cartier.....	123	00
“ O. E. Richard, réparations à la Halle du mar- ché de la Haute Ville.....	1288	34
“ James Gilchrist, à compte de peinture.....	180	50
“ Compagnie du Gaz, pour consommation de gaz.	82	32
“ P. Thibaudeau, criée des Etaux, etc.....	6	00
“ Jos. Allard, inspection des poids de la Pesée, marché St. Paul.....	3	50
“ C. Plante, réparations à la Halle du marché St. Paul.....	40	32
“ F. Gingras, un bloque de pierre taillée pour le marché St. Paul.....	3	60
“ John Lee, pour ajuster la Pesée du marché St. Paul.....	20	00

Montant porté à l'autre part.....\$

4760 26 130326 72

*Dr.*COMPTE.—*Continué.*

	1860		\$	cts.
Déc. 31.—Pour montant rapporté.....			312724	75

Montant porté à l'autre part.....	<u>\$312724</u>	<u>75</u>
-----------------------------------	-----------------	-----------

COMPTE.—*Continué.**Cr.*

1860	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Déc. 31—Pour Montant rapporté.....	4760	26	130326	72		

Département des Marchés.—Continué.

Payé Ed. Lacroix, criée des Etaux du marché Champlain.....	4	45		
“ Louis Jobin, salaire comme surveillant des marchés de la Basse-Ville.....	53	00		
“ H. S. Scott, montant de son compte.....	10	20		
“ Jos. Nadeau, plancheier les trottoirs du marché Jacques Cartier.....	126	06		
“ H. Spiers, surveillant des travaux du marché de la Haute-Ville.....	53	00		
“ J. P. M. Lecourt, salaire comme architecte... ..	532	50		
“ W. Julien, peinture, marchés Champlain et de la Haute-Ville.....	70	00		
“ Roy & Reneau, commission de 5 par cent sur la collection des loyers, marché St. Paul...	33	03		
“ Morning Chronicle, avertissements.....	15	52		
“ Laveau & Barbeau, couvreurs, pour réparations, marchés Finlay et St. Paul.....	16	45		
“ D. Murray, pour chauffage de son bureau en 1859 et 1860.....	8	10		
“ Chinic & Méthot.....	169	50		
“ S. & C. Peters.....	18	20		
			5870	30

BATISSES MUNICIPALES.

Payé L'Assurance de Québec, assurance sur des maisons appartenant à la Corporation....	33	50		
“ J. Brousseau, pour avoir blanchi le pignon de la Cour du Recorder.....	10	00		
			43	50

BILLETS PAYABLES.

Payé Banque du Haut-Canada, Billets escomptés...	7000	00		
--	------	----	--	--

DÉPARTEMENT DU GAZ.

Payé Compagnie du Gaz, Billets.....	5833	74		
-------------------------------------	------	----	--	--

ALLOCATION DES ÉCOLES.

Payé Les Commissaires des Ecoles Catholiques,—				
Billets.....	\$38219	80		
“ Do do Protestants.....	545	55		
			4395	35

Montant porté à l'autre part.....	\$ 17229	09	136240	52
-----------------------------------	----------	----	--------	----

Dr.

COMPTE.—*Continué.*

		\$	cts.
1860			
Déc. 31.—Pour montant rapporté.....		312724	75

Montant porté à l'autre part.....	\$312274	75
-----------------------------------	----------	----

COMPTE.—*Continué.**Cr.*

1860	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Déc. 31—Pour montant rapporté.....	17229	09	136240	52		

DÉPARTEMENT DES CHEMINS.

Payé J. H. Clint par Billets.....	\$3725	06		
“ A. Rhéaume do	1600	36		
“ Thos. Fahey do	640	00		
“ H. S. Scott do	577	40		
			6542	82

DÉPARTEMENT DE LA POLICE.

Payé Traite de E. Sauviat, faveur de Wm. McLimont.....	\$237	85		
“ Billets, faveur de M. McAvoy.....	638	00		
			875	85

MARCHÉ CHAMPLAIN.

Payé S. & C. Peters, par Billets.....	\$3181	88		
“ Thomas Andrews do	516	06		
			3697	95

PAPETERIE.

Payé J. T. Brousseau, par Billet.....	850	00		
			29195	71

FONDS D'AMORTISSEMENT.

Payé R. H. Wurtele, 95 actions dans la Banque de Québec.....	\$9500	00		
3¼ par cent de prime.....	308	75		
			9808	75
“ R. Cassels, 80 actions do	\$8000	00		
3 par cent de prime.....	240	00		
			8240	00
			18048	75
				183484 98

DRAINAGE.

Payé pour Echange remise à MM. Baring, Brothers & Co., pour intérêt sur bons dus au 1er Mai et au 1er Novembre.....			61881	03
---	--	--	-------	----

ÉLARGISSEMENT DE LA RUE CHAMPLAIN.

Payé à la succession de James Gibb, balance sur achat de propriété.....	1200	00		
“ H. Goodwin do do	1000	00		
“ E. Sweatman, do do	1000	00	3200	00
Montant porté à l'utare part.....			65081	03
			183484	98

*Dr.*COMPTE.—*Continué.*

1860	\$	cts.
Déc. 31.—Pour Montant rapporté.....	312724	75

Balance en main, 31 Décembre 1860.....	\$ 312724 75
	\$ 33392 65

E. & O. E.

HOTEL-DE-VILLE, }
 Québec, 31 Déc. 1860. }

L. E. DORION,
Teneur de Livres.

AUG. GAUTHIER,
Trésorier de la Cité

COMPTE.—*Continué.**Cr.*

1860.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Déc. 31—Par montant rapporté.....			65081	03	183484	98
COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU NORD, DE LA NAVI- GATION ET DES TERRES DU ST. MAURICE.						
Payé Gouvernement Provincial, intérêt dû sur le fonds d'emprunt municipal.....			2007	12		
BIENS IMMEUBLES.—QUARTIER JACQUES CARTIER.						
Payé à H. Roy, acompte sur achat de propriété Rue Craig.....			100	00		
BIENS FONDS—RUE LA MONTAGNE.						
Payé Héritiers Blumhart, acompte sur achat de prop..			400	00		
BONS RACHETÉS.						
Payé pour les Bons suivants, savoir :						
“ No. 140, faveur de L. Marois.....		400	00			
“ No. 253, faveur de Banque d'Epargne et de Prévoyance.....		2000	00			
“ Nos. 147, 148, 149, 150, 983 faveur de F. Evanturel.....		2000	00			
“ Nos. 1056, 1057 à P. Cummings.....		800	00			
“ Nos. 1400, 1401, 1403, 1404, 1405, 1406, 1407, 1408 à F. X. Paradis		3900	00			
“ Nos. 1432, 1433, faveur de S. & C. Peters.....		3600	00			
“ Nos. 141, 142, 143, faveur de Mad. Roy.....		1200	00			
“ No. 1441, faveur de Thomas Gibb.....		4000	00			
			17900	00		
MARCHÉ CHAMPLAIN.						
Payé à S. & C. Peters, balance de leur contrat et ouvrages extra.....			10358	97		
					95847	12
					\$279332	10
Balance en main, 31 Décembre 1860.....					33392	65
					\$312724	75

Examiné et trouvé correct,

HENRY GLASS, }
B. VERRET, } Auditeurs.

Québec, 15 Mars, 1861.

Dr.

BILAN DU TRÉSORIER DE LA CITÉ,

1860.		\$	cts.	\$	cts.
Déc. 31.—Pour	Comptes de la Corporation, dette de la Cité.....	2112810	35		
"	Débetures non vendues.....	121423	38		
"	Actions de Banq. de Québec.—Fonds d'amortissement.	82600	00		
"	Compagnie du Chemin de Fer du Nord, de la Navigation et des Terres du St. Maurice.....	51470	95		
"	Drainage de l'Aqueduc.....	32958	47		
"	Baring, Frères & Cie.....	750	06		
"	Taxe spéciale du Quartier Jacques Cartier.....	4735	59		
"	Divers.....	296	90		
				2407045	70
"	Balance en caisse.....			33392	65
				\$ 2440438	35

E. & O. E.

HOTEL-DE-VILLE,
Québec, 31 Décembre, 1860. }

L. E. DORION,
Teneur de Livres.

QUÉBEC, 31 DECEMBRE, 1860.

Avoir.

1860		\$	cts.	\$	cts.
Déc. 31.—Par	Débetures de la Cité.....	1178400	74		
"	Do Spéciales.....	11800	00		
"	Do de l'Aqueduc.....	1102880	00		
"	Héritiers Blumhart.....	3127	31		
"	Amélioration du quartier Jacques Cartier.....	3879	05		
"	Emprunt du Fonds Municipal.....	50000	00		
"	Banque de Québec.....	42887	12		
"	Taxe Spéciale des quartiers Champlain et St. Pierre...	1013	09		
"	Billets Promissoires.....	40718	57		
"	Dlle. A. George.....	3708	00		
"	Elargissement de la rue du Porche.....	1000	00		
"	P. Gagnon.....	799	77		
"	P. & A. M. Laberge.....	200	00		
"	S. & C. Peters.....	24	70		
				\$ 2440438	35
				\$ 2440438	35

AUG. GAUTHIER,
Trésorier de la Cité.

Examiné et trouvé correct,

B. VERRET,
HENRY GLASS, } Auditeurs.

Québec, 15 Mars 1861.

Doit.

BILAN DU DÉPARTEMENT DE L'AQUÉDUC,

[illegible]

E. & O. E.

Québec, 31. Décembre, 1860.

L. E. DORION,

Teneur de Livres.

QUÉBEC, 31 DÉCEMBRE, 1860.

Avoir.

[illegible]

AUG. GAUTHIER,
Trésorier de la Cité.

Examiné et trouvé correct,

B. VERRET, }
HENRY GLASS, } Auditeurs.

Québec, 15 Mars, 1861.

Doit.

BILAN GÉNÉRAL DE LA CORPORATION ET

1860.		\$	cts.	\$	cts.
Déc. 31.	Pour améliorations de la Cité.....	1013209	40		
"	Débetures non vendues.....	121423	38		
"	Actions de la Banq. de Québec,—Fonds d'amortis.	82600	00		
"	Compagnie du Chemin de Fer du Nord, de la Navigation et des Terres du St. Maurice.....	51470	00		
"	Baring Frères & Cie.....	750	06		
"	Travaux de l'Aqueduc terminés.....	960056	23		
"	Immeubles, terres achetées.....	41432	97		
"	Matériaux de l'Aqueduc.....	117362	75		
"	Atelier du Palais.....	6412	00		
"	Drainage.....	2109	52		
"	Divers créances de la Corporation et de l'Aqueduc.	3271	80		
"	Argent en mains,—Corporation..... \$33392 65				
	Aqueduc..... 13260 30				
			46652 95		
					2446682 01

\$ 2446682 01

E. & O. E.

HOTEL-DE-VILLE,
Québec, 31 Décembre, 1860. }

L. E. DORION,
Teneur de Livres.

DE L'AQUÉDUC, QUÉBEC, 31 DÉCEMBRE, 1860.

Avoir.

1860		\$	cts,	\$	cts
Déc. 31—	Par Débentures	2293080	74		
	“ Billets Promissoires	44284	79		
	“ Banque de Québec	42887	12		
	“ Fonds d'Emprunt Municipal	50000	00		
	“ Hypothèque sur propriété, rue du Prince de Galles.	3708	00		
	“ Immeubles, rue du Porche	1000	00		
	“ Hypothèque sur propriété, rue Lamontagne	3527	51		
	“ Divers	4315	00		
				2446682	01

.....\$ 2446682 01

AUG. GAUTHIER,
Trésorier de la Cité.

Doit. BILAN DU TRÉSORIER DES RECETTES ET DÉBOURSÉS

1860		\$	cts.	\$	cts.
Déc. 31.—Pour Recettes, savoir :					
“	Quartier St. Louis, Taxe de l'eau.....	13778	90		
“	Do Palais, do	9182	79		
“	Do St. Pierre, do .. :	9723	76		
“	Do Champlain, do	4748	78		
“	Do St. Roch, do	4395	89		
“	Do J. Cartier, do	3845	71		
“	Do St. Jean, do	4304	14		
“	Do Montcalm, do	2074	91		
				52054	88
“	Fontaine, St. Roch.....	980	36		
“	Do St. Jean.....	208	75		
				1189	11
				53243	99
	DIVERS.				
Pour	avoir empli un vaisseau.....	50	00		
“	Loyer de l'atelier du Palais.....	40	00		
“	Mme. Patterson.....	44	00		
“	Reçu à compte des tuyaux d'entrée pour l'eau....	142	00		
“	Argent remis sur les paie listes.....	83	59		
“	Drainage.....	00	50		
				360	09
“	Montant reçu de Mme McDonald, pour intérêt et à compte de l'achat du moulin de Lorette.....			1174	50
				55378	58
“	Montant entré deux fois dans les déboursés.....			25	06
“	Débentures vendues au comptant.....			400	00
	Montant rapporté.....	\$		55803	64

DE L'AQUÉDUC, QUÉBEC, 31 DÉCEMBRE, 1860.

Avoir.

1860	\$	cts.	\$	cts.
Déc. 31.—Par Déboursés, savoir :				
SALAIRES.				
Payé au Gérant, W. Shorediche, 13 mois de salaire.....	1300	00		
“ H. O'Donnell, Ingénieur do do	1300	00		
“ J. W. Wright, Collecteur do do	650	00		
“ E. Gagnon, comptable, 6 mois.....	455	00		
			3700	00
GAGES DES JOURNALIERS.				
Payé aux Journaliers.....			6303	61
DOMMAGES.				
Payé à Mme. Manly.....	100	00		
“ B. Green, réparations aux clotures, pour ouvrir un chemin sur sa propriété.....	15	00		
“ Ed. St. Pierre, pour avoir posé des vitres cassées par le minage.....	12	74		
“ Louis L'Heureux, pour dommage fait à sa terre à Lorette.....	10	00		
“ Frs. Grenier, montant de jugement pour dommage...	60	00		
			197	74
CHARROYAGE.				
“ W. Welch, pour charroyage.....	303	45		
“ T. Kelly, do	60	60		
“ P. Power, pour W. Welch.....	106	53		
			469	58
COMPTE DE CHARBON.				
Payé Galt & Crawford.....			204	00
COMPTE DE BOIS.				
Payé A. Rhéaume, pour madriers pour l'Aqueduc.....	23	00		
“ P. Vallée, pour do do	42	47		
			65	07
COMPTE DE PIERRE.				
Payé P. Lacombe, pour 8½ toises de pierre, à \$7.50.....	63	82		
“ Mathieu & Déry, pour 12 toises de pierre noire, \$4.00	48	00		
			111	82
QUINCAILLERIE.				
Payé H. S. Soott.....	37	80		
“ W. Eadon.....	65	70		
			103	50
Montant rapporté.....			11155	32

*Doit.*AQUÉDUC.—*Continué.*

1860	\$	cts.
Déc. 31.—Pour montant rapporté.....	55803	64

Montant porté à l'autre part.....	\$	55803	64
-----------------------------------	----	-------	----

AQUÉDUC.—*Continué**Avoir.*

1860	\$	cts.	\$	cts.
Déc. 31.—Par montant rapporté			11155	72
MENUISERIE.				
Payé à J. Corbin, rép. à la bâtisse de la fontaine St. Jean...			15	00
OUVRAGES DE FORGE.				
Payé à P. Cummings.....			26	65
ATÉLIER DU PALAIS.				
Payé la traite de E. Lapointe, faveur de E. Slevin à compte de la clôture.....		45	35	
" Assurance de Québec, pour Assurance sur propriété.....		35	00	
			80	35
DÉPENSES DE L'INGÉNIEUR.				
Payé à H. O'Donnell, pour dépenses contingentes.....			95	63
DRAINAGE.				
Payé à Aug. Gagnon à compte d'un canal au Palais.....		100	00	
" Mde. Veuve Larochelle, la balance de ce canal.....		200	00	
" John O'Doud, balance d'un canal d'égout an Palais...		204	00	
			504	00
CHATEAU D'EAU, LORETTE.				
Payé à Louis L'Heureux, pour bois fourni à Lorette.....		23	40	
" N. Dumont, Gardien,.....		8	00	
			31	40
DÉPENSES LÉGALES.				
Payé à Casault & Langlois, pour honoraires dans la cause Grenier, vs. le Maire et al.....		17	40	
" A. B. Sirois, pour documents notariés.....		24	00	
" L'Hble. Ul. Tessier, pour honoraires, cause d'arbitrage.....		116	00	
			157	40
TUYAUX POUR HYDRANTS.				
Payé à George Bisset, pour tuyaux de fonte, etc.....			160	81
TUYAUX D'ARGILE.				
Payé à Messrs. W. & D. Bell, à compte.....			400	00
Montant porté à l'autre part.....			12626	96

*Doit.***AQUÉDUC.**— *Continué.*

1860	\$	cts.
Déc. 31.—Pour montant rapporté.....	55803	64
“ Balance en main le 1er Janvier 1860.....	3499	98

 \$ 59303 62

E. & O. E.

Québec, 31 Décembre 1861.

 L. E. DORION,
 Teueur de Livres.

 AUG. GAUTHIER,
 Trésorier de la Cité.

AQUÉDUC.—*Continué.**Avoir.*

1860			
Déc. 31.—Par montant rapporté.....	\$	cts.	\$ cts.
			12626 96
DIVERS.			
Payé au Gérant, pour divers déboursés.....		24 40	
“ T. Busher, pour traduire le rapport de S. Keefer....		40 00	
			64 40
DIVERS.			
Payé O. S. Richardson & Fils, pour cuir.....		48 97	
“ R. Henderson, pour étoupe.....		32 75	
			81 72
INTÉRÊT.			
Payé 12 mois d'intérêt aux porteurs de Débentures, dus à Québec, le 1 Mai et le 1 Novembre.....		5836 86	
“ A la Corporation à compte de l'intérêt dû en Angleterre et payé par la Corporation.....		23585 64	
“ A l'Assurance de Québec, 12 mois d'intérêt sur un billet, faveur de J. O'Doud.....		120 00	
“ Caisse d'Economie Notre-Dame, intérêt sur billets..		60 50	
“ A. Lemoine, intérêt sur billet, faveur de J. O'Doud...		110 18	
“ H. O'Donnell, intérêt sur \$1200.....		81 00	
“ Intérêt sur billet, faveur de Thos. Andrews.....		36 90	
“ Prudent Vallée, intérêt sur billets.....		11 25	
			29842 33
COMMISSION.			
Payé D. Fraser, commission sur renouvellement de billet..		88 00	
“ D. Robertson.....		88 00	
“ Caisse d'Economie Notre-Dame.....		92 00	
“ Wm. Brown.....		12 00	
“ G. M. Muir.....		8 00	
			288 00
BILLETS PROMISSOIRES.			
Payé billets, favour W. & D. Bell.....		1439 91	
“ Do do P. Gauvreau.....		500 00	
“ Do do J. O'Doud.....		800 00	
			2739 91
DÉBENTURES.			
Payé D. Fraser, à compte d'une Débenture.....		400 00	
			46043 32
Par balance en main, 31 Décembre 1860.....			13260 30
			59303 62

Examiné et trouvé correct,

 HENRY GLASS, }
 B. VERRET, } Auditeurs.

Québec, 15 Mars, 1861.

**ÉTAT DES DÉBENTURES ÉMISES EN 1860 POUR LE DRAINAGE
ET AUTRES AMÉLIORTIONS.**

	\$	cts.	\$	cts.
ARGENT.				
Nos. 1463, 1493 = \$400 chaque.....		800	00	
“ 1472, 1494 = \$600 “		1200	00	
“ 1503 = \$800 “		800	00	
“ 1506 = \$1000 “		1000	00	
“ 1585 = \$1600 “		1600	00	
“ 1483 = \$2400 “		2400	00	
“ 1474, 1484 = \$3000 “		6000	00	
“ 1465, 1466, 1467, 1467½, 1468, 1469, 1470, 1471, 1473, 1475, 1476, 1479, 1486, 1504 = \$2000 chaque....		28000	00	
“ 1480, 1496, 1497, 1498, 1501, 1502 = \$4000 chaque.....		24000	00	
MARCHÉ CHAMPLAIN.				
Nos. 1488, 1489, 1492 = \$2000 chaque.....		6000	00	
“ 1482 = \$10000.....		10000	00	
DRAINAGE.				
No. 1477.....	\$2000			
“ 1478.....	2300			
	—	4300	00	
Moins—Payé en 1860.....		—	86100	00
			17900	00
			—	68200 00
TAXE SPECIALE.—ÉLARGISSEMENT DE LA RUE CHAMPLAIN.				
Nos. 1481, 1506 = \$1000 chaque.....		2000	00	
		—	2000	00
			—	\$70200 00

E. & O. E.

HOTEL-DE-VILLE,
Quebec, 31 Décembre, 1860. }

L. E. DORION,
Teneur de Livres.

AUG. GAUTHIER,
Trésorier de la Cité.

DEBENTURES DE LA CITÉ ÉMISES JUSQU'AU 31 DEC., 1860.

										\$	cts.
Debentures Cité de la portant intérêt @ 6 par cent par année, et payable (*)										1849	400 00
Do		do		do		do		do		1861	75400 00
Do		do		do		do		do		1862	154367 40
Do		do		do		do		do		1863	79000 00
Do		do		do		do		do		1864	40000 00
Do		do		do		do		do		1865	11600 00
Do		do		do		do		do		1866	4700 00
Do		do		do		do		do		1867	5100 00
Do		do		do		do		do		1868	16000 00
Do		do		do		do		do		1869	1300 00
Do		do		do		do		do		1870	2000 00
Do		do		do		do		do		1872	2400 00
Do		do		do		do		do		1873	15400 00
Do		do		do		do		do		1874	8000 00
Do		do		do		do		do		1875	15000 00
Do		do		do		do		do		1878	2000 00
										<u>\$438667 40</u>	

Débentures dues en Angleterre, savoir :

£40000	stg. due	1873
50000	" "	1876
6000	" "	1877
2000	" "	1878
54000	" "	1879

£152000

Escompte à 9½ 0/0..... 739733 25

\$1178400 74

(*) Cette Debenture n'a jamais été présentée pour payment.

E. & O. E.

Quebec, 31 Décembre, 1860

L. E. DORION,
Teneur de Livre.AUG. GAUTHIER,
Trésorier de la Cité.

ÉTAT DU MONTANT DES DÉBENTURES ÉMISES POUR
AMÉLIORATION.

								\$	cts.
Débitures portant intérêt à 6 par cent et payable en	Janvier 1	1862						1000	00
Do	do	do	do	do	do	do	1868	300	00
Do	do	do	do	do	do	do	1869	1000	00
Do	do	do	do	do	do	do	1878	5200	00
Do	do	do	do	do	do	do	1879	3100	00
Do	do	do	do	do	do	do	1880	1200	00
								<u>\$</u>	<u>11800 00</u>

\$ 11800 00

ESTIMÉ DE LA VALEUR DES PROPRIÉTÉS DANS LA CITÉ DE
QUÉBEC APPARTENANT A LA CORPORATION.

	\$	cts.
Hôtel-de-Ville, Station de Police et maison de Pompe.....	24000	00
Lot sur la rue St. Gabriel... <i>Chapman Cartier</i>	1200	00
Lot rue St. Joseph, Balieue.....	2000	00
Lot rue St. Valier, Banlieue.....	1600	00
Lot au pied de la Côte à Coton.....	400	00
Lot rue Dorchester.....	800	00
Lot rue - raig	1600	00
Lot rue St. Ours.....	400	00
Lot rue St. Jérôme.....	200	00
Lot vis-à-vis l'ancienne maison de Douane.....	4000	00
Lot rue Nouvelle (Hesse).....	1000	00
Lot rue Nouvelle (Drum).....	400	00
Lot Champlain (joignant Jones).....	800	00
Site du Gaz.....	20000	00
Rue Lamontagne.....	24000	00
Hâvre du Palais.....	340000	00
Hâvre du Cul-de Sac et Halle Champlain.....	240000	00
Lot rue Grande Allée.....	64000	00
Propriété rue St. Louis (Cour du Recorder).....	6000	00
Do St. George, faubourg St. Jean.....	800	00
Do Nouvelle (Bilodeau).....	2000	00
Do St. Gabriel, Montcalm.....	800	00
Quai St. Paul.....	18000	00
Quai de l'Hôpital de Marine.....	2000	00
Marché de la Haute-Ville.....	60000	00
Do Basse-Ville.....	120000	00
Do St. Paul.....	30800	00
Do Jacques Cartier.....	24000	00
Dr Berthelot.....	2000	00
Maison rue St. Paul.....	3200	00
Maison de Pompes, rue Champlain.....	200	00
Do do do.....	200	00
Do do St. Charles.....	300	00
Do do St. Joachim.....	800	00
Do do St. Joseph.....	900	00
Do do Nouvelle.....	600	00
Do do St. Ours.....	1600	00
Do do Porte Prescott.....	400	00
	\$1001000	00

HOTEL-DE-VILLE, }
Québec, 31 Décembre, 1860. }

JOS. HAMEL,
Insp. de a Cité

ETAT ANNUEL

DU

DEPARTEMENT DES CHEMINS,

JUSQU'AU

31 Decembre, 1860.

RAPPORT ANNUEL

DE

L'INSPECTEUR DE LA CITÉ.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DE LA CITÉ,

Hôtel-de-Ville, Québec, 25 Janv. 1861.

L'Inspecteur de la Cité a l'honneur de présenter au Conseil un état des opérations du département des Chemins, durant l'année finissant le 31 Décembre 1860, qu'il fera suivre des suggestions qui lui paraissent à propos, pour subvenir au maintien des rues dans un état passable, afin de sauvegarder la Corporation contre les résultats d'accidents qui pourraient arriver par suite du mauvais état de la voie publique.

Les comptes maintenant soumis à la considération du Conseil sont :

1° Un feuillet comprenant la nature des travaux exécutés et le montant des dépenses encourues, dans chaque quartier et dans chaque rue de la cité.

2° Un feuillet contenant la récapitulation des huit feuillets des quartiers.

3° Un feuillet contenant le bilan des opérations de l'année, tant pour les travaux faits dans les rues que pour ceux faits pour le département des Marchés, etc.

Par ce bilan il appert que les sommes dépensées par le département des Chemins se montent à \$14,469.37 et celles votées par le conseil à \$14,081.23, laissant un déficit de \$388.14.

Cependant, si l'on considère que l'appropriation fait pour les réparations ordinaires tel que nettoyage et balayage des rues et chemins d'hiver, réparations aux rues macadamisées et planchées; drainage et remplissage des trous avec décombres, était plus forte en 1859 qu'en 1860 de \$530; si l'on considère encore qu'il a été fait dans la rue Lamontagne, dans la rue Arago et dans la rue St. Ours des travaux assez considérables, devenus indispensables, et pour lesquelles aucune appropriation spéciale n'a été faite, on s'apercevra facilement que le département doit avoir exercé beaucoup d'économie pour n'avoir pas outrepassé les votes du conseil pour un plus grand montant.

**Suit un aperçu des principaux travaux faits
durant l'année.**

DRAINAGE.

Il a été construit 1520 pieds de canaux neufs qui ont coûté \$446.65, en moyenne 29½ cts. par pied courant, savoir :

Arago.....	770	pieds.
Du Roi.....	350	"
St. Ours.....	300	"
St. Anselme.....	100	"
	—1520	

Et 970 pieds ont été nettoyés et couverts en neuf, dont les principales rues sont les suivantes :

Du Roi.....	75	pieds.
N. D. des Anges.....	175	"
St. Augustin.....	500	"
D'Artigny.....	120	"
St. Valier.....	100	"
	—970	

MACADAM.

Tous les travaux de cette année, en ce genre, se bornent aux réparations faites aux rues déjà macadamisées, lesquelles se montent à \$825.85 réparties dans les quartiers qui suivent :

Quartier	St. Louis.....	\$ 139 71
"	Du Palais.....	142 37
"	Champlain.....	33 73
"	St. Pierre.....	375 06
"	St. Roch.....	25 86
"	Jacq. Cartier.....	20 61
"	St. Jean.....	16 61
"	Montcalm.....	71 90

Et la quantité de pierre, cassée employée pour cette objet, et comprise dans les sommes ci-dessus, a été de 1695 boîtes, outre 515 voyages de coupures de pierre, 289 voyages de gravois et 496 voyages de sable pour dresser la surface du macadam.

Il a été aussi employé 5,709 voyage de décombres de vieux murs pour améliorer les rues qui ne sont pas macadamisées, dont le coût a été de \$731.87.

TROTTOIRS.

Il a été confectionné, non compris les traverses, 17.068 pieds, égal à près de 3¼ milles trottoirs, qui ont coûté ensemble \$1,460.16 repartis comme suit :

Quartier	St. Louis.....	1669
"	Du Palais.....	872
"	Champlain.	952
"	St. Pierre.....	669
"	St. Roch.....	4447
"	Jacq. Cartier.....	2894
"	St. Jean.....	2142
"	Montcalm.....	3422
		17068

DEPENSES CONTINGENTES.

Sous ce chapitre qui se monte à \$1153.77 sont compris tous les travaux qui n'ont point rapport aux rues, tels que l'entretien du jardin du monument de la terrasse Durham et du Rond, etc., le salaire du clerc dans le bureau de l'Inspecteur et celui de M. Lecourt, architecte, qui a été attaché au département des chemins depuis le mois de Mai dernier, mais dont les services ont été exclusivement requis pour les marchés, pour l'exhibition provinciale et pour les décorations faites à l'occasion de la visite du prince de Galles.

Le chapitre des *Bâtisses* comprend l'entretien de tous les édifices municipaux, (les marchés exceptés.) Les clôtures de terrains, les montages de poêles, etc.; cet item s'est monté cette année à \$244.12.

La dépenses pour le balayage et nettoyage des rues s'est montée, cette année, à \$2456.06 et il a été enlevé des rues, marchés et places publiques 14519 voyages d'ordures. Votre Inspecteur croit devoir attirer l'attention de votre Conseil sur l'état dangereux des trottoirs dans toutes les rues de la *Cité*, sans exception, et ce, par suite de l'usage établi d'attendre que le propriétaire fournisse des madriers ou de la pierre pour faire réparer ou renouveler son trottoir. car en supposant que les trois quarts des propriétaires se prêteraient volontiers à fournir les madriers pour faire renouveler leurs trottoirs, devenus dangereux, ce qui est une proportion bien trop forte, l'autre quart s'obstinant à ne point en fournir, les rues restent aussi dangereuses et aussi désagréables aux piétons que si on n'y eut point fait de réparations.

Or pour obvier à cet inconvénient, qui est devenu une source de plainte générale, votre Inspecteur suggérerait humblement qu'il fut passé un règlement soit pour que la Corporation se charge de faire faire les trottoirs par toute la cité et de faire payer aux propriétaires le coût des matériaux ou bien que ce règlement obligeât les propriétaires, après avis suffisant à eux donné, à faire faire leurs trottoirs dans le temps requis, faute de quoi la Corporation les ferait faire à leurs frais.

Le mauvais état de la plupart des rues de Saint-Roch étant connu généralement de tous les conseillers, votre Inspecteur s'abstiendra de signaler spécialement celle qui auraient le plus besoin de réparations, et il suggère humblement qu'il soit approprié une certaine somme cette année, pour faire paver en *croules* et les recouvrir avec des décombres, les parties de ces rues qui sont entièrement impassables dans les saisons pluvieuses, et à tel point qu'il est très difficile et même impossible dans bien des cas, aux occupants, de se procurer du bois et autres objets de première nécessité sans courir le risque d'embourber et cheval et voiture.

Votre Inspecteur prend aussi la liberté d'attirer l'attention de votre Conseil sur les difficultés qu'il éprouve à chaque fois qu'il est requis de donner l'alignement d'une bâtisse, dans le cas surtout où il pourrait y avoir eu empiètement dans la rue, et ce, par le manque d'un plan de la Cité homologué. En 1854, il présenta au Conseil un plan de la Cité, faite par lui, priant qu'il fût pris des mesures pour le faire homologuer conformément aux conclusions de l'acte d'incorporation de la Cité, mais pour des raisons inconnues à votre Inspecteur ce plan n'a jamais été homologué. Cependant il est survenu, depuis cette époque des changements assez considérables dans la Cité, et il conviendrait, en conséquence, que ces changements fussent mentionnés sur le plan, ce qui obligerait d'en faire une autre copie, dans le cas où votre Conseil ordonnerait de le faire homologuer; et votre Inspecteur a la confiance que votre Conseil, en considération des raisons précitées, prendra prochainement des mesures pour faire homologuer un plan, dûment corrigé, de la Cité.

Le tout respectueusement soumis,

JOS. HAMEL,
Inspecteur de la Cité.

RÉCAPITULATION.

	Drainage.	Macadam.	Trottoirs.	Pavage.	Réparation avec décombres.	Dépenses Contingentes.	Total.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Quartier St. Louis.....		139 71	187 82	12 32	56 70		396 55
“ du Palais.....		142 37	73 86	28 00	41 70		285 93
“ Champlain.....	89 18	33 73	36 27	225 87	12 40	29 10	426 55
“ St. Pierre.....	113 30	375 06	204 01	1987 71	379 55	17 23	3076 86
“ St. Roch.....	139 84	25 86	313 97	174 43	147 41	109 11	910 62
“ Jacques Cartier..	412 87	20 61	307 87	191 39	48 51	40 28	1020 53
“ St. Jean.....	10 34	16 61	152 93	74 20	18 05	11 91	284 04
“ Montcalm.....	46 10	71 90	183 43	73 32	27 55	6 75	409 05
Chemins d’hiver.....						1118 03	
Bâtisses, etc.....						244 12	
Impressions et papeterie.....						84 60	
Portes de ville.....						92 63	
Balayage et nettoyage.....						2456 06	
Outils.....						88 00	
Matériaux en mains.....						28 18	
Dépenses Contingentes						939 39	
Salaires.....						2000 00	
Visite du Prince de Galles.....						219 09	7270 10
	811 63	825 85	1460 16	2767 24	731 87	7484 48	14081 23

Doit.

LE DÉPARTEMENT DES CHEMINS, EN

1860		\$	cts.
Avril, 9	— Chemins d'hiver.....	\$	1500 00
	Balayage et nettoyage.....		2400 00
	Réparation avec décombres.....		800 00
	Macadam.....		1000 00
	Trottoirs et pavage (réparation a).....		1350 00
	Drainage.....		600 00
	Bâtisses municipales.....		400 00
	Outils (réparation aux).....		150 00
	Impression et papeterie.....		120 00
	Dépenses contingentes.....		680 00
Mai, 6	— Salaires.....		2000 00
Juillet, 6	— Prolongement de la rue J. B. F.		800 00
	Rues de St. Roch.....		200 00
	Pavé de la rue du Prince de Gales.....		800 00
Août, 3	— do do Leadenhall.....		320 00
	Visite du Prince de Gales.....		219 09
	Marchés (payé pour).....		4862 82
	Pontons do.....		201 35
	Hàvre du Palais: divers.....		653 47
	Déficit.....		388 14
	Salaire de M. Lecourt, depuis le 9 Mai au 31 Décembre, à \$1.50 par jour.		354 30

\$ 19798 87

COMPTE AVEC LA CORPORATION.

Avoir.

1860		\$	cts.
Chemins d'hiver réparés		1118	03
Bâtisses municipales		244	12
Portes de ville		92	63
Balayage et nettoyage		2456	06
Outils réparés		88	00
Impressions et papeterie		84	60
Dépenses contingentes		1153	77
Visite du Prince de Galles		219	09
Salaires		2000	00
Matériaux en mains		28	18
Drainage		811	63
Macadam		825	85
Trottoirs		1460	16
Pavage		2767	24
Réparations avec décombres		731	87
Marchés	} A	4862	82
Pontons		201	35
Hâvre du Palais		653	47
Montant des opérations		\$ 19798	87
Déduire : marchés, etc., sous la lettre A		5717	64

----- Dépense du département des Chemins.. \$ 14081 23

RAPPORT DE L'INSPECTEUR DE LA CITÉ SUR LES MOYENS DE CONCEDER LA FERME PELLETIER EN EMPLACEMENTS.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DE LA CITÉ,

16 Octobre, 1860

En conformité à une motion du conseiller Lampson, priant le comité des Chemins de “ considérer et faire rapport sur l'à-propos d'ouvrir des rues et tracer des emplacements sur la ferme de la Corporation, située sur la Grande Allée, dans le but de les louer ou les vendre afin de prélever des fonds et procurer un revenu à la cité, et en outre que l'Inspecteur de la cité soit requis de donner son aide au “ dit comité et de faire rapport le plus tôt possible, „ votre Inspecteur a l'honneur de faire le rapport suivant :

Qu'aussitôt qu'il recut avis de la dite motion, il fit lever le plan de la dite ferme et établir la différence de niveau, sur son étendue tant en largeur qu'en profondeur afin de représenter les inégalités de la surface, mais avant de procéder à l'établissement des rues et à la subdivision des emplacements sur le plan, votre Inspecteur a cru devoir s'aboucher avec plusieurs Conseillers et autres personnes compétentes sur le moyen à adopter pour remplir les vues du moteur, et il en est venu à la conclusion que les rues et les emplacements en question devraient être tracés de grandeur propre à y faire des établissements bourgeois; que ces rues devraient être bordées d'arbres et prendre le nom d'Avenues. Que l'on devrait commencer par ouvrir la 1re avenue en prolongement de la rue De Salaberry, d'une largeur de soixante pieds jusqu'à la première déclivité, distance d'environ 900 pieds. Que cette étendue devrait, avant d'être offerte en vente, être canalisée en bois, à la profondeur de 6 pieds, avec un petit canal de service pour chaque emplacement, et une rangée d'arbres de côté, plantée dans l'avenue, à dix pieds de l'alignement des emplacements, et de 25 en 25 pieds. Que la chaussée devrait être nivelée et le centre couvert de gros gravois, de manière à offrir un roulage aisé et confortable. Une des conditions du contrat de vente devrait être : d'obliger l'acquéreur d'enclore le terrain vendu sous un mois de la date de chaque contrat et de bâtir, sur le dit emplacement, une maison convenable sous un an, à peine de nullité du dit contrat. Une mise à prix devrait être fixée pour chaque emplacement, ainsi que termes de paiement. Aussitôt que cette première avenue serait vendue et qu'une nouvelle section paraîtrait être en requisition, la Corporation devrait la confectiomier de la même manière que la première et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les emplacements représentés sur le plan soient établis. Ces emplacements contiendront généralement 50 pieds de front sur 100 pieds de profondeur, formant 5000 pieds, mesure anglaise, en superficie.

Les frais à encourir pour faire une avenue seraient comme suit :

Pour 1000 pieds de canal, à 5s. par pied courant.....	\$1000.00
Pour 1000 pieds de chaussée, à 1s. par pied courant....	200.00
Pour deux trottoirs, à 6d. par pieds.....	200.00
Pour 80 arbres, à 2s. 6d. chacun.....	40.00
Total, pour 1000 pieds.....	\$1440.00

A quoi il faudrait ajouter la pose des tuyaux de l'aqueduc à 6 ou 7 pieds de profondeur. Cependant, comme l'introduction de l'eau produira un revenu qui justifiera cette dépense, on ne devrait se baser que sur une dépense de \$1440 pour faire l'avenue de 34 emplacements, formant 167,000, ce qui égalerait un sou environ par pied en superficie pour chaque emplacement.

Cette ferme fut acquise par la Corporation, de Dame veuve Pelletier, le 28 Juin 1851, aux charges suivantes :

Prix d'achat, payable en débentures.....	\$2000 00
Rente annuelle à compter du 1er novembre 1854, au 1er novembre 1860, sur £265 11s., huit ans par annuité.	10517 00
Rente du bail du 28 juin 1851, au 1er novembre 1852	26 90
Capital de la rente annuelle.....	17703 00
Licitation, environ.....	133 10
Montant d'achat.....	30380 00
Déduire loyer de 5 ans à \$256.....	1280 00
Valeur actuelle.....	\$29100 00

Maintenant, afin de guider votre comité dans la fixation de la mise à prix, votre Inspecteur prend la liberté de signaler la vente des emplacements de feu Mme Dunn, sur les rues Sainte Croix, Saint Augustin et Sainte Julie, dans le quartier Montcalm, vers 1838, pour 10d par pied, ces emplacements étant de 2000 à 2500 pieds.

Enfin, votre Inspecteur, dans son humble opinion, ose espérer qu'en profitant du temps et des circonstances, vu l'avantage que les acquéreurs devront retirer d'une rue canalisée, empierrée et ornementée avant de s'y établir, on pourra vendre les emplacements maintenant offerts en vente, de 15 sous à 1s. par pied en superficie, et que, pour commencer, la mise à prix ne devrait pas être moindre que 15 sous par pied pour les lots en arrière, et 1s pour les lots sur la Grande Allée et pour tout autre lot qui offrirait plus d'avantage qu'un lot ordinaire.

L'espace comprise entre la dernière rue représentée au plan et la cime du Cap devrait être réservé pour une place de promenade, et par ce moyen on éviterait d'obstruer la vue des occupants du côté nord de cette rue.

Les emplacements représentés au plan se montent à 194, comme suit, savoir:

	Lots.	Front.	Profondeur.	Superficie.
Grande Allée.....	2	50	96	9600
Do	4	52 $\frac{1}{4}$	96	20160
Do	3	54	96	15552
Rue Craigie.....	25	50	82	102500
1re Avenue.....	25	50	82	102500
Do	25	50	105	131250
2e Avenue.....	25	50	105	131250
Do	20	50	100	125000
3e Avenue.....	16	50	100	80000
Do	4	45	130	23400
1re Rue.....	4	49	100	19800
Do	2	60	100	12000
2e Rue.....	6	49	100	29400
Do	5	60	100	30000
Do	3	63	73	13797
3e Rue.....	4	60	100	24000
4e Rue.....	4	60	100	24000
5e Rue.....	3	45	100	13500
Do	3	45	90	12150
Do	2	60	100	12000
Do	4	55	90	19800

194 lots et une superficie de 951449
pieds anglais, estimé en moyenne à 6d par pied, soit \$95145 90.

Le tout respectueusement soumis

JOS. HAMEL,

Inspecteur de la Cité

RAPPORT ANNUEL

DU

CHEF DE POLICE.

1860.

RAPPORT ANNUEL

DU

CHEF DE POLICE.

Québec, 31 décembre 1860.

A GEORGE HALL, écuyer, Président du comité de Police et du département du Feu :

MONSIEUR,—Pour me conformer aux règlements du département, je sou-mets respectueusement, pour votre information et celle du Conseil, mon rapport annuel, comprenant un abrégé des crimes qui ont été commis durant l'année; aussi un rapport sur le nombre d'incendies qui ont eue lieu dans notre ville durant l'année qui vient de s'écouler, le montant de propriétés détruites par ces conflagrations, le montant d'assurance sur icelles, et le montant des pertes sur les propriétés assurées et non assurées, etc., etc., etc.

Le tout respectueusement soumis.

J. BTE. BUREAU.
Chef de Police et du dépt. du Feu.

Avant d'entrer dans les détails des travaux de la Police de la Cité, pour l'année dernière, je ressens qu'il n'est que juste pour moi de rendre témoignage de la manière prompte et efficace avec laquelle les officiers et hommes de police se sont généralement bien acquitté de leur devoir. Dans le service de la police comme dans toutes les autres affaires du département, certains hommes sont plus zélés, plus énergiques et plus persévérants que les autres. Le dévouement et le zèle dont certains hommes de ce département font preuve sont réellement dignes d'éloges. Ils sentent que le bien du département et l'intérêt de la Cité doivent être la première règle de leur conduite, tandis que d'autres manquent de cette ambition qui excite à bien remplir un devoir et à obtenir cette distinction qui caractérise toujours l'officier fidèle.

Le département est composé de 55 hommes, (officiers inclus) dont 25 sont choisis tous les matins pour le devoir du jour, à 5 stations de police, la ville étant divisée en 5 arrondissements, savoir: Champlain, St. Pierre, St. Roch et Jacques-Cartier, Montcalm et St. Jean, St. Louis et Palais. Le nombre d'hommes à chaque arrondissement est proportionné à son étendue, selon le besoin. Outre ceux qui sont placés aux différentes stations, il y a toujours un homme au marché Saint Paul, un au marché Finlay, rue Saint Pierre, un au marché Saint Paul, un au marché Jacques Cartier, un au marché de la Haute Ville, un à la porte Saint Jean et un dans la rue Saint Jean. Ce qui fait en tout 8 hommes, et si nous en déduisons 8 autres du nombre restant pour relever ces derniers toutes les deux heures et 4 hommes pour le quartier Champlain, nous avons 20 sur 25 hommes employés presque tous pour devoirs spéciaux, laissant les autres parties de la ville aux soins de 5 hommes, ayant le grade de serjents, durant 24 heures de devoir. Ils ont à passer la plus grande partie de leur temps aux différentes stations pour recevoir des ordres, plaintes, etc., et pour faire leurs rapports. Ainsi, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'il soit fait des plaintes de temps à autre que certains quartiers de la ville ne sont pas quelquefois bien surveillés.

Il y a aussi 4 hommes de police secrète qui sont tous les jours occupés à servir des sommations, mandats et avis de paiement pour la Cour du Recorder, le département de l'Aqueduc et le bureau du Trésorier, et cela indépendamment de leur devoir journalier.

ÉTAT DES TRAVAUX DU DÉPARTEMENT DE LA POLICE POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 31 DÉCEMBRE 1860.

	Hommes.	Femmes.
Arrêtés ivres et gênant la circulation.....	1341	 326

Vagabonds et sans refuge pour la nuit.....	665		525
Troublant la paix.....	326		173
Résistance à la police.....	58		5
Recevant des effets et de l'argent sous de faux prétextes...	2		0
Exposant indécemment leurs personnes.....	2		4
Fréquentant les lieux de prostitutions.....	9		40
Insensés.....	18		11
Violation des statuts.....	27		10
Apprentis et serviteurs refusant de travailler.....	8		1
Pour défaut de comparution.....	2		7
Achat d'objet volés.....	1		1
Meurtre.....	1		0
Complice de meurtre.....	1		0
Attaque avec intention de blesser.....	7		0
Filouterie.....	5		0
Falsification et passant de fausse monnaie.....	4		0
Séduction.....	1		0
Ayant en leur possession des armes meurtrières.....	3		0
Désertant le service de sa Majesté.....	1		0
Cruauté aux animaux.....	2		0
Pour dommages aux propriétés.....	3		0
Ayant des outils de voleur en leur possession.....	1		0
Faire dévier les chars de la voie.....	1		0
Soupçonné d'avoir voulu mettre le feu.....	1		0
Larcin et soupçon de larcin.....	117		33
Avoir empiété et coupé du bois sur le terrain d'autrui.....	31		0
	2648		1136
Total.....			3784.

Hommes.	Femmes.	
1695	504	furent élargis.
559	496	“ emprisonnés
257	28	mis à l'amende et élargis.
66	96	admis à caution.
24	5	emprisonnés pour procès sommaire.
37	5	emprisonnés en attendant leur procès.
6	0	admis à caution.
4	2	envoyés à l'asile des aliénés.
2648	1136	
Total.....		3784.

ORIGINES DES DÉLINQUANTS.

Hommes.		Femmes.	
1151		878	 Irlandais.
277		29	 Anglais.
121		24	 Ecossais.
125		13	 Canadiens-Bretons.
849		183	 Canadiens-Français.
39		4	 Américains.
86		10	 d'autres origines.
2648		1138	
Total.....		3784	

DE CE NOMBRE

Hommes.	Femmes.
1771	461 savent lire et écrire.

DE CE NOMBRE

Hommes.		Femmes.	
157	et	47	ont été arrêtés 2 fois
63	 do	26	 do 3 ... do
25	 do	14	 do 4 ... do
8	 do	12	 do 5 ... do
12	 do	12	 do 6 ... do
4	 do	3	 do 7 ... do
4	 do	9	 do 8 ... do
9	 do	5	 do 9 ... do
4	 do	5	 do 10 ... do
1	 do	3	 do 11 ... do
1	 do	1	 do 12 ... do
1	 do	0	 do 13 ... do
3	 do	0	 do 14 ... do
0	 do	4	 do 15 ... do
1	 do	1	 do 16 ... do
1	 do	1	 do 18 ... do
1	 do	3	 do 19 ... do
0	 do	2	 do 24 ... do
2	 do	0	 do 25 ... do
1	 do	0	 do 44 ... do

AGE DES PRISONNIERS.

Hommes.	Femmes.					
39	7	de	10	à	15	ans.
271	54		15		20	do
926	450		20		30	do
674	344		30		40	do
506	234		40		50	do
148	42		50		60	do
84	5		60		70	do
2648	1136					
Total	3784					

Le nombre total des arrestations pour l'année 1860, jusqu'au 31 Décembre, est de 3,784, excédant le chiffre de l'année dernière, de 490. Ce grand nombre d'arrestations, tout en nous faisant connaître la dépravation de la Cité, nous démontre aussi que l'activité des membres de ce Département est suffisante pour rencontrer et combattre le crime.

Dans mes deux rapports précédents, j'ai appelé l'attention sur le manque de soin que montraient beaucoup de citoyens dans la manière de fermer leurs magasins et leurs demeures privés. Plusieurs d'entre eux ont écouté ce qui leur a été dit, mais le plus grand nombre ont fait la sourde oreille, et à l'heure qu'il est, sont loin de vouloir suivre les ordres qui leur sont donnés.

Dans mon rapport de l'année dernière, je suggérais la nécessité d'établir un mode de communication entre les diverses stations (par signaux) afin d'assembler les hommes de service aux différentes stations, dans le plus court délai possible. Le système établi à Boston me paraît le système le plus pratique et le moins dispendieux. La seule objection qui pourrait s'élever contre l'établissement d'un pareil système, serait d'abord les dépenses qu'il nécessiterait. A ceci, je répondrai que ces dépenses seraient bientôt compensées par celles que l'on est contraint de faire à chaque incendie en engageant des voitures pour aller réunir les hommes éparpillés aux différentes stations, ce qui forme une somme assez considérable au bout de l'année. Le temps perdu occasionné par le manque de moyens pour assembler les membres du Département, au moment d'un incendie, pourrait occasionner une perte très considérable, tandis que si nous pouvions, n'importe par quel moyen, réunir les hommes du Département ensemble, aussitôt qu'un incendie se déclare, et avant qu'il ait fait trop de ravages, nous pourrions dans un seul incendie sauver le coût de toutes les dépenses ; et comme toutes les améliorations faites par ce département sont à l'avantage des Compagnies d'assurances, pourquoi ne demanderions-nous pas à ces compagnies de nous aider dans l'exécution d'un projet dont elles retireraient de si grands avantages ?

Je demande à attirer votre attention sur l'état de délabrement dans lequel se trouve la maison de Pompe n° 10. Cette maison qui a été bâtie, il y a quelques années, à grands frais, et qui n'a jamais été terminée à l'intérieur, pourrait être complétée avec une somme de cent trente piastres. La Corporation pourrait retirer ensuite un revenu d'au moins trente-six piastres par année, en louant le second étage à une famille respectable, sans intervenir avec la partie de la bâtisse qui est occupée par le Département du Feu.

Durant l'année, 9 officiers ont été suspendus pour mauvaise conduite, et 4 ont été démis pour la même cause.

Il est mort un officier durant l'année.

A l'incendie du 24 Mai dernier, rue St. Jean, trois officiers ont été horriblement brûlés en tombant dans la cave de la maison qui brûlait; deux ont été guéris en quelques jours et ont repris leur service, mais le troisième, (le S. C. Gardner) n'est pas encore suffisamment rétabli de ses blessures pour pouvoir se rendre à son poste.

PAINS N'AYANT PAS LE POIDS.

Trois cent trente-sept pains de six livres ont été saisis et confisqués durant l'année, ayant de 2 à 8 onces de moins que le poids voulu par la loi. Ces pains ont été distribués aux diverses institutions charitables de cette ville.

FEUX.**TABEAU** indiquant le nombre d'incendies et d'alarmes qui ont eu lieu durant l'année finissant le 31 Décembre 1860.

QUARTIERS.	Inc.-ndies.	Alarmes.	MAISONS				Montant des assurances sur les propriétés immobilières.	Montant des assurances sur les propriétés mobilières.	Montant des pertes sur les propriétés im nobilières as- surées et non assurées.		Montant des pertes sur les propriétés mobilières assu- rées et non assurées.	
			Incen- diées.		Endom- magées.							
			Bois.	Briques ou pierre.	Bois.	Briques ou pierre.						
							£	£	£	s. d.	£	s. d.
Palais.....	9	3	0	2	0	9	10200	3150	2328	0 0	1264	0 0
St. Louis.....	13	2	0	1	1	13	9205	6105	890	16 0	487	17 6
St. Jean.....	2	0	1	0	1	0	0	120	151	0 0	51	0 0
Montcalm	5	2	0	0	2	3	1750	200	52	6 0	0	0 0
Jacques Cartier	4	1	1	0	1	2	1750	200	32	3 9	48	0 0
St. Roch.....	9	5	10	2	11	2	3875	1275	1724	12 6	287	5 0
St. Pierre.....	11	4	0	4	1	10	4100	7650	460	8 6	286	17 9
Champlain.....	3	2	5	1	0	2	1000	166	5000	0 0	10500	0 0
Total.....	56	19	17	10	16	41	31880	18866	10639	6 9	12925	0 3

Les appareils du Département du Feu sont dans un ordre parfait et prêts pour tout événements.

En terminant mon rapport, je dois offrir mes plus sincères remerciements aux compagnies de Pompiers n° 8 et 10, ainsi qu'à la compagnie des Sapeurs, pour l'énergie et la promptitude avec laquelle ils m'ont, dans toute occasion, prêté assistance en supprimant les incendies.

Le tout respectueusement soumis,

J. BTE. BUREAU,
Chef de Police

I N D E X .



Rapport du Maire.....	3
Adresse du nouveau Maire.....	19
Bilan du Trésorier de la Cité, des recettes et dépenses	24
Rapport annuel du Trésorier de la Cité.....	28
Bilan du Trésorier de la Cité.....	56
Bilan du département de l'Aqueduc	58
Bilan général de la Corporation et de l'Aqueduc.....	60
Bilan du Trésorier de la Cité des recettes et dépenses.....	62
Etat des débentures de la Cité émises en 1860.....	68
Etat des débentures de la Cité émises jusqu'au 31 Décembre 1860.....	69
Etat du montant des débentures émises pour amélioration.....	70
Estimé de la valeur des propriétés à Québec appartenant à la Corporation.....	71
Rapport annuel de l'Inspecteur de la Cité	75
Rapport annuel du Chef de Police	91